P971.07
P935m

F

I

D

Q

P971.07
P935m

1897

LES

PRINCIPAUX MEFAITS

DU

Régime Mercier

Dossiers de gens qui entourent M. Marchand

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC

Quelques petits faits importants à noter

1.07
935 m

AVANT-PROPOS.

Notre intention était bien arrêtée de ne pas réveiller les morts de l'Ancien Régime ni de revenir sans cesse sur les méfaits de cette malheureuse époque.

Mais les libéraux nous y forcent et c'est ce qui explique la raison d'être de cette brochure.

S 971.07
P 935m

Le scandale de la Baie des Chaleurs.

Parlons de celui-là le premier : il fut l'occasion vraiment providentielle de faire connaître les agissements de la clique ; il est un superbe échantillon du système de pillage mis en force par Mercier, Pacaud, Langelier, Carrier & Cie.

Pour la deuxième fois, en 1882, la Législature autorisa la Cie du C. de Fer de la Baie des Chaleurs à continuer une ligne de Metapédia à Gaspé. Elle accorda à la compagnie 10,000 acres de terre par mille pour 180 milles à construire. Le Gouvernement Fédéral, de son côté, accorda sous une forme ou une autre $620,000.

A la fin de 1889, on avait construit plus ou moins bien 60 milles au prix de $1,235,000. La compagnie toucha de ce chef $525,000 d'Ottawa et $350,000 de Québec. Elle se trouva bientôt en difficultés avec les entrepreneurs et les travaux furent suspendus. Menacée de perdre sa charte provinciale, vu qu'elle ne remplissait pas ses engagements, la compagnie se hâta de se réorganiser et de demander une charte fédérale. Cette charte fut accordée par les Communes, mais quand le bill la demandant fut au Sénat, M. Barwick, représentant la Banque d'Ontario, s'y opposa. Cette banque avait avancé des fonds à l'ancienne compagnie et voulait que la nouvelle fut tenue responsable.

C'est alors qu'eurent lieu devant un comité du Sénat les terribles révélations qui amenèrent la chute du Gouvernement Mercier.

M. Barwick offrit de prouver que $100,000 destinées à payer les dettes de la compagnie avaient servi à des fins

60137

politiques. Les sénateurs libéraux essayèrent d'empêcher cette preuve, mais elle fut faite quand même. L'Hon. M. Garneau, qui remplaçait les Hons. MM. Mercier et Shehyn, alors en Europe, et plusieurs importants fonctionnaires de Québec refusèrent d'aller rendre témoignage, mais M. Armstrong, entrepreneur général du chemin, fut obligé de parler. Voici en résumé ce qu'il raconta :

En 1890, la Législature vota un subside de 800,000 acres "pour aider à terminer et outiller le chemin". Deux syndicats s'offrirent : l'un représenté par M. J. J. McDonald, l'autre par M. Angus Thom. Tous deux négocièrent par l'entreprise d'Ernest Pacaud, l'âme damnée de M. Mercier. M. McDonald qui, dans d'autres circonstances avait déjà graissé la patte de Pacaud au montant de $4,000, raconta sous serment, qu'il s'était engagé à lui donner $50,000 encore s'il obtenait le contrat du chemin de la B. des C. Mais M. Armstrong, au nom de l'autre syndicat, en promit $100,000. Tout fut bâclé entre Mercier et Pacaud à New York. Il y avait là aussi MM. Robidoux, C. Langelier et Armstrong.

En acceptant le syndicat Thom au lieu du syndicat McDonald la Province perdait $140,000 en argent.

En effet, le syndicat McDonald, qui ne donnait que $50,000 à Pacaud n'exigeait de la Province que $450,000 en argent, tandis que le syndicat Thom qui accordait $100,000 à Pacaud devait recevoir du Gouvernement, en argent, $590,000.

Comme l'Hon. Garneau avait quelque scrupule à accepter les conditions du syndicat Thom, il fut menacé des colères de M. Mercier, alors en Europe, et MM. Robidoux, F. et C. Langelier le convainquirent que C'ÉTAIT LÉGAL.

Une fois l'affaire bâclée, le grand Chrys. Langelier fut chargé de la distribution DES SOMMES " DUES PAR L'ANCIENNE COMPAGNIE ". Il commença par un paiement de $175,000 dont $100,000 ALLÈRENT À PACAUD sous forme de cinq chèques de $20.000 chacun.

Une fois ce pillage connu, le Lieutenant-Gouverneur demanda (le 7 septembre) des explications à M. Mercier, exigea une enquête qui fut dirigée par les Juges Jetté, Baby et Davidson.

Pacaud avoua avoir reçu les $100,000 et donna des explications sur l'emploi de l'argent. Les membres du Gouvernement avaient reçu directement ou indirectement QUARANTE ET UN MILLE PIASTRES !

Voici d'après Pacaud quesques-uns des paiements à même cet argent volé au Trésor et que les tribunaux le condamnent à rembourser maintenant :

Pour MM. Mercier, C. Langelier, F. Langelier et Pelletier, Sénateur	$15,000.00
Pour les mêmes, plus M. Tarte	8,000.00
Pour M. Mercier	6,788.00
Pour C. Langelier	9,291.00
Pour feu Duhamel, dépenses au Club Union	100.00
Pour MM. Tarte et C. Langelier	2,000.00
Pour l'enquête McGreevy	1,900.0
Articles dans l'ELECTEUR	814.00
Pour maison de Pacaud	11,848.00
Pour Pacaud encore :	
1o. Pour payer dette	1,000.00
2o. Pour avocat	1,250.00
3o. Voyage à Paris	3,340.00
4o. Part de mine	1,136.00
5o. Traites	2,000.00
6o. Voyage à la Malbaie	100.00
7o. Petites dépenses personnelles	4,243.00
Plus en banque à New-York et ailleurs au nom de Pacaud	25,456.00

Voilà en quelques mots les dessous de cette monstrueuse opération. Pendant que les ouvriers et les cultivateurs de Bonaventure souffraient en attendant qu'on les payât, l'argent qui leur était dû était partagé entre les Chefs Libéraux !

Le Scandale Lockwood.

M. Lockwood s'imagina en 1877 que le Gouvernement avait lésé ses intérêts miniers dans la Beauce. Il essaya d'obtenir de l'argent des gouvernements de Boucherville et Joly, mais il ne fut pas pris au sérieux.

Les gouvernements qui se succédèrent jusqu'en 1887 n'en entendirent pas parler.

Mais, quand Mr. Mercier devint Premier Ministre, M. Lockwood sortit de son trou et s'en fut trouver Pacaud, lorsqu'il eut la conviction que le Gouvernement ne voulait pas s'occuper de lui.

M. Lockwood raconta sous serment, dans la suite, qu'il avait promis de récompenser Pacaud.

Toujours est-il que l'on apprit que le Gouvernement avait réglé la réclamation sans valeur de Lockwood moyennant DIX MILLE piastres.

Où est allé cet argent ? A Lockwood ? Non. Il n'en reçut qu'une très faible partie. Pacaud & Cie reçurent la grosse part.

Lockwood alla même se plaindre à feu Mercier d'avoir payé trop cher pour *services rendus*. Il prétendit avoir été pillé ; il consulta même ses avocats pour savoir s'il ne pourrait pas arriver à faire dégorger les exploiteurs qui s'étaient interposés entre le Gouvernement Mercier et lui.

Cette affaire Lockwood a deux aspects :

1o. En réglant une réclamation qui ne valait rien, le Gouvernement Mercier faisait perdre $10,000 au pays.

2o. Le Gouvernement a réglé à la demande de Pacaud qui a gardé la part du lion.

Feu Duhamel, Ministre Libéral, avait dans une lettre à M. Rivard, du Département des Terres, déclaré que M. Lockwood "n'avait droit à aucune compensation soit en droit ou équité."

Ce qui n'empêcha pas quelque temps après M. Pacaud d'obtenir une compensation dont il empêcha le produit!!!

L'affaire Whelan.

C'est l'*Empire* qui a dévoilé le premier le scandale Whelan et qui nous a fait connaître les sommes énormes que M. Mercier et ses amis ont soutirées de cet entrepreneur. On pourrait peut-être objecter que ce sont là de simples racontars d'un journal tory. Pour faire disparaître cette objection, nous publions le témoignage assermenté de M. Whelan lui-même devant la Commission Royale, composée de M. le Juge Mathieu et MM. Macmaster et Masson.

Les questions ont porté sur les items, les faits et les circonstances qui ont précédé, accompagné, causé ou suivi les dons, prêts, avances ou paiement des sommes suivantes, par John Patrick Whelan, ou par la société Whelan, et Ford ou par Patrick Ford, à savoir :

1. A l'Honorable Mercier, ci-devant Premier Ministre de la Province de Québec, $13,750.

2. Au dit Honorable Honoré Mercier et à C. A. Beausoleil, M. P., $23,500.

3. Au dit Honorable Honoré Mercier et à Ernest Pacaud, journaliste, de Québec, $17,700.

4. A Achille Carrier, M. P., $4,580.

5. A l'Honorable O. Langelier, ci-devant Secrétaire Provincial, $2,500.

6. A l'Honorable Pierre Garneau, $,950.

7. A l'Honorable Arthur Turcotte, ci-devant Procureur Général de la Province de Québec, $2,659.

8. A. R. Préfontaine, M. P., et à ses associés, $18,500.

9. A l'Honorable James McShane, M. P. P., $7,100.

10. Au dit Honorable Honoré Mercier, $2,500.

11. A l'Honorable C. A. Pelletier, sénateur, $2,500.

12. A Ernest Pacaud, susdit, $10,000.

13. A Ernest Pacaud, susdit, $5,000.

A l'ouverture de la séance de la commission, M. Guerin, avocat des accusés, fit une objection. Il contesta aux commissaires le droit d'interroger M. Whelan dans les circonstances—le témoin étant alors malade.

M. le Juge Mathieu lui répondit :"Nous allons toujours entendre M. Whelan, et si vous faites décider par une cour de justice que nous n'avons pas le droit de l'interroger, nous ne tiendrons pas compte de son témoignage dans notre rapport ".

M. Whelan fut alors autorisé à répondre aux questions suivantes :

Première question :—On dit que vous avez payé $13,750 à M. Mercier, depuis quelques années. Est-ce vrai ?

M. Whelan, consultant ses papiers, répond : "Vos chiffres ne sont pas tout à fait exacts. J'ai payé $16,340 à M. Mercier, depuis le mois de juin 1886 au mois de septembre de la même année.

Q.—Dans quelle circonstance avez-vous payé cette somme ?

R.—J'ai rencontré un jour M. Mercier, à Québec. Il me dit : J'ai besoin d'argent. Je lui ai donné $330 ; c'était, je crois, au mois de juin 1886. Quelques jours après, je lui ai donné encore $500.

Q.—Pourquoi donniez-vous cet argent ? M. Mercier vous avait-il dit qu'il était certain d'arriver au pouvoir ?

R.—Il me l'avait fait entendre.

Q.—Avez-vous payé d'autres sommes ?

R.—Au mois d'octobre 1886, j'ai donné $4,000 à M. Mercier, dans une salle en arrière, au St-Lawrence Hall.

Q.—Etiez-vous entrepreneur du Gouvernement, à cette époque ?

R.—Oui.

Q.—Quelles raisons ..-t-on données pour vous demander de l'argent ?

R.—On m'a dit que, si j'étais assez *libéral*, je serais bien traité par le Gouvernement.

C'était le 20 octobre 1886.

L'Honorable M. Mercier m'a demandé $20,000 à $25,000, mais je n'en ai donné que $10,000.

Q.—Pourquoi donniez-vous tant d'argent ?

R.—Encore une fois, je vous dis que l'on m'avait assuré que je serais bien traité, si M. Mercier arrivait au pouvoir.

Q.—Ces $10,000 vous ont-elle été remises ?

R.—Pas que je sache.

Q.—Vous aviez une réclamation à cette époque contre le Gouvernement ?

R.—Oui, et j'ai toujours compris que le montant que j'avais donné pour le fonds électoral des Libéraux avait eu une grande influence sur le règlement de ma réclamation, par la suite.

Pour l'élection fédérale qui a eu lieu à Chambly en 1886 j'ai souscrit $1,000 au fonds libéral.

Le 26 septembre 1886, j'ai donné $1,000 à M. Mercier. Peu de jours après, j'ai donné $1,000 à M. Beausoleil. En octobre de la même année, j'ai donné $500 à M. Mercier.

Le 26 octobre, j'ai donné encore une autre forte somme.

Viennent ensuite, de "petits cadeaux", de $50 à $200.

Au mois de décembre 1886, j'ai donné encore, de $500 à $800.

Q.—Les élections étaient faites alors ?

R.—Oui. M. Beausoleil m'avait dit que c'était un bon placement.

Q.—Combien avez-vous payé à M. Beausoleil ?

R.—Au sujet du contrat pour le palais de justice de Québec, j'ai dû payer à M. Mercier et à M. Beausoleil $15,000 d'abord et $6,000 par la suite. J'ai peut-être payé d'autres montants.

Le 22 octobre 1886, j'ai payé $700 à M. Pacaud. C'était en face du bureau de poste.

M. Whelan continuant son témoignage, dit : le 21 décembre, j'ai rencontré M. Pacaud. Il me dit : Je suis "hard up". J'ai besoin d'argent. Je lui ai donné $20. (Rires). Au mois de janvier 1888, j'ai encore donné $100 à M. Pacaud qui paraissait plus "hard up" que jamais. Au mois de février 1890, je me suis montré plus généreux et j'ai donné $10,000 à M. Pacaud. Cette fois c'était pour des fins électorales, paraît-il.

Q.—Savez-vous ce que M. Pacaud a fait de ces $10,000 ?

R.—Non.

Q.—Avez-vous parlé à M. Mercier du règlement de votre réclamation ?

R.—Non ! je ne lui en avais pas parlé personnellement.

M. Macmaster :—Avez-vous dit à M. Mercier que vous aviez payé $10,000 à M. Pacaud ?

R.—Non ! mais j'ai vu un télégramme adressé par M. Pacaud à M. Mercier où il est dit que j'ai donné $10,000. M. Pacaud est venu ensuite me demander $5,000, mais j'ai refusé. M. Pacaud a averti M. Mercier de mon refus.

Q.—Est-il vrai que vous avez payé $2,500 à M. Carrier ?

R.—Le chiffre n'est pas exact. J'ai donné $2,650 à M. Achille Carrier. M. Carrier est venu me trouver un jour et il m'a dit qu'il était *cassé*. Je lui ai donné $500.

En février 1889, je lui ai donné $1,500.

Je lui ai donné d'autres petites sommes par la suite.

J'ai donné $3,000 à l'Honorable C. Langelier.

En 1888, j'ai payé d'abord $400, et ensuite $2,000 pour l'élection de M. Turcotte dans Trois-Rivières. Le montant doit s'élever à $2,600.

J'ai payé $18,500 à Préfontaine pour services professionnels et aussi dans l'espoir de gagner son influence auprès du Gouvernement de Québec pour faire régler ma réclamation.

M. McShane vint me voir un jour et me demanda $3,000 pour M. Mercier. Je n'avais pas l'argent voulu. M. James Baxter qui était présent sortit quelques minutes et revint avec les $2,000. Je ne sais pas à qui l'argent a été donné, mais M. Baxter m'a dit par la suite qu'il avait donné les $3,000 à M. Mercier lui-même.

J'ai aussi donné $2,500 à l'Honorable Sénateur Pelletier pour fins électorales.

Q.—Pouvez-vous produire les ordres, mandats, télégrammes, lettres, etc se rapportant à l'argent payé à M. Mercier par l'entremise de M. McShane ?

R.—Lorsque M. Mercier revint d'Europe, il me fit mander à son bureau et me dit " que les affaires allaient mal avec M. McShane " et il me pria de lui remettre tous ses papiers, vu que des accusations graves pesaient sur lui. Je lui ai remis ces papiers et je l'ai vu moi-même les placer dans son coffre-fort, à sa résidence rue St-Denis. Il était convenu que ces papiers devaient être détruits. Je ne les ai pas revus depuis.

Q.—Jugiez-vous ces papiers compromettants ?

R.—Ils devaient être compromettants pour M. Mercier et pour M. McShane."

Cet interrogatoire assermenté de M. Whelan démontre clairement que cet entrepreneur a été pour la clique un excellent médium pour tirer sur le Trésor Public.

Vingt-sept scandales de nos boodlers rouges

QUI VEULENT SE FAIRE RÉÉLIRE AUX ÉLECTIONS DU 11 MAI PROCHAIN.

Cette longue liste d'iniquités commises par les rouges, pendant leur néfaste passage aux affaires, de 1887-1891, autrement appelé le Régime Mercier, fut ainsi détaillée et dénoncée par M. Tarte, lui-même, dans son journal *Le Canadien* du 11 juin 1890.

Cette date indique que la liste de M. Tarte n'était pas complète ; vu que le Régime Mercier dura une année de plus.

Quoiqu'il en soit, elle était déjà bien longue, en 1890, la liste des iniquités du Régime Mercier et de la clique qui veut encore voler le pouvoir aujourd'hui.

Laissons la parole à M. Tarte dont l'autorité ne doit pas être suspecte aux rouges, puisqu'il est leur principal chef :

"Les journaux libéraux, disait M. Tarte, le 11 juin 1890, passent leur temps à rédiger et à lancer dans le public des circulaires diffamantes et calomniatrices, qui ne renferment pas un seul mot de vérité. Nos adversaires veulent gagner les élections par tous les moyens inavouables, par le mensonge, la calomnie, l'argent et la boisson ; mais l'électorat ne s'en laissera pas imposer : il comprend que la Province est en danger et qu'il faut la retirer de l'abîme dans lequel

l'a plongée le Gouvernement Mercier,dont les extravagances et les pillages sont devenus légendaires.

Pour donner aux électeurs une idée des actes odieux commis par le Gouvernement Mercier, nous allons exposer succinctement les principaux scandales dont il s'est rendu coupable pendant son régne éphémère. Qu'on lise attentivement et qu'on se rappelle tous ces faits le jour de la votation. On ne nous accusera pas de vouloir en imposer au peuple, puisque nous indiquons les sources officielles où nos lecteurs pourront se renseigner autrement, s'ils le désirent. C'est le langage de la vérité que nous parlons, et c'est de cette manière qu'on fait l'éducation d'un peuple.

1o. M. Mercier a gaspillé $10,000 pour la commission des asiles, commission inutile dont le rapport a été sévèrement critiqué même par "l'Etendard", et qui a soulevé de tous côtés un concert d'indignation. (Budget 1888-89, p. 28, No 208 et budget supplémentaire, 1888-89, p. 3, No. 14).

2o. M. Mercier a gaspillé $8,000 pour la commission agricole, dont le rapport lui-même a été attaqué en pleine chambre par un ministre lui-même, par les députés ministériels, et que la majorité législative a refusé d'adopter. (Journaux de l'Assemblée 1889, p. 235, budget 1889, p. 13, No. 81, et budget supplémentaire 1888-89, p. 3, No. 14).

3o. M. Mercier a payé $12,000 pour la commission de codification dont le Gouvernement n'avait pas besoin. (Journal de l'Assemblée 1888, p. 238 et budget supplémentaire 1888-89, p. 5, No 25).

4o. Mercier a payé à M. Joseph Reynar $3,000 que ce monsieur ne devait pas recevoir. (Documents de la Session 1889, No 98).

5o. M. Mercier a fait imprimer le discours budgétaire de 1888 par cinq établissements français différents et

deux établissements anglais, payant ainsi sept compositions au lieu de deux et quintuplant la dépense. L'impression de ce discours a ainsi coûté $2,624.95 au lieu de $1,000, qui auraient suffi largement, soit un gaspillage de $1,500. (Journaux de l'Assemblée 1888, pp. 331-332).

6o. M. Mercier a créé inutilement une nouvelle Cour de Magistrats de districts : au moins $10,000 par année (51-52 Vict. c. XX, page 82).

7o. M. Mercier a créé un septième ministre, après avoir dit qu'il y en avait assez de cinq ; $4000, contingents, $3,700, total $7,700, (51-52 Vict., chap. VIII, p. 23).

8o. M. Mercier a nommé trois inspecteurs de colonisation au lieu d'un ; augmentation de $2,000. (Journaux de l'Assemblée 1888, p. 338).

9o. M. Mercier a nommé six surintendants des gardes-forestiers, à $1400 ; soit $10,800 ; (Journaux de l'Assemblée 1888, p. 148).

10o. M. Mercier a payé à M. Charles Champagne, député d'Hochelaga $850, pour ne rien faire. (Journaux de l'Assemblée Législative 1888, p. 365).

11o. M. Mercier a payé $2,100, à M. Denis Murray pour assermenter un juge de paix à la Baie des Chaleurs (Journaux de l'Assemblée 1888, p. 112).

12o. M. Mercier a payé $1,500 extra à M. Chrysostôme Langelier, employé à $2,400, par année, pour reviser le fameux rapport de la commission agricole. (Documents de la Session 1888, No 61, p. 47).

13o. M. Mercier a augmenté de $4,000, la dépense dans le bureau du Protonotaire de Montréal. (Journaux de l'Assemblée 1888, p. 138).

14o. M. Mercier a payé inutilement $1,447, pour annonces, plans, etc., relatifs à une vente de terrain qui n'a jamais eu lieu, la propriété autrefois à l'usage de l'Ecole Normale à Montréal. (Journaux de l'Assemblée 1888, p. 365).

15o. M. Mercier a de plus augmenté les dépenses générales de la Province de plus de $500,000 par année ou d'environ un $1,700,000, en trois exercices. En 1886, elles étaient de $3,032,771. (Voir comptes publics 1886, p. 9). En 1888 elles ont été de $3,552,798. (Voir comptes publics 1888, pp. 11 et 13).

16o. En 1889 elles ont été portées par les trois budgets à $3,636,493. (Voir budget 1889, p. 33, bas de la page, 4ème colonne ; plus items 211, 212, 213, 214, 215, 217, 218, 219 du même budget ; plus 1er budget supplémentaire de 1889, p. plus 2ème budget supplémentaire, p. 3). Enfin en 1890, d'après le budget du trésorier, les dépenses seront de $3,603,763. (Voir budget de 1889-90, p. 341, plus items 243, 244 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255 ; plus un budget supplémentaire inévitable d'au moins $100,000 à la prochaine session".

17o. M. Mercier a de plus plongé la Province dans des déficits variant de $200,000 à $300,000, par année.

18o. M. Mercier a de plus soumis à la Chambre pour 1889-90 un budget et des estimations qui annoncent un déficit de $925,000, dans les opérations totales de l'exercice, sans indiquer de voies et moyens pour le combler. (Discours budgétaire de 1889, pp. 41 et 43).

19o. M. Mercier a de plus payé le fameux compte de M. Langelier, $3,000, pour n'avoir rien dit à la Cour Suprême, y compris $300 pour ses frais de voyage, de Québec à Ottawa. (Journaux de l'Assemblée de 1889, p. 511).

20o. M. Mercier a de plus payé $10,000 à M. William Perfect Lockwood, pour une réclamation non fondée, où les dommages n'ont jamais été prouvés, et dans un but politique. (Journaux de l'Assemblée 1889, pp. 566, 67, 68, 70).

21o. M. Mercier a de plus vendu à vente privée une propriété appelée le Table Rock pour $3,000, propriété qui à été revendue immédiatement à $12,000, soit une perte certaine de $9,000 pour la Province.

22o. M. Mercier a de plus laissé pendant dix-huit mois $31,000 des deniers publics entre les mains de M. Beausoleil, l'associé du Premier Ministre.

23o. M. Mercier a de plus enlevé le droit de suffrage à toute une classe de citoyens, les employés publics ; il a enlevé à la Législature le privilège d'incorporer seule les compagnies de chemin de fer ; il a introduit dans la loi des Terres de la Couronne la fameuse clause par laquelle le marchand peut couper tout le bon bois sur le lot du colon pendant 30 mois.

24o. M. Mercier a payé à M. Achille Carrier $215 pour se promener, durant l'été dernier, à la Baie des Chaleurs. (Journaux de l'Assemblée 1888, p. 112).

25o. M. Mercier a payé, sans soumissions, $14,580 pour les gazeliers du palais de justice de Québec. (Documents de la session 1888, No 65).

26o. M. Mercier a remis un montant de $800,000 aux municipalités qui avaient emprunté de l'argent public pour des améliorations locales.

27o. M Beausoleil, l'associé de M. Mercier, est nommé avocat de la Couronne pour la collection de la taxe commerciale. L'associé de M. Mercier a fait dans cette opération sûre et tranquille en frais judiciaires, de $15,000 à $20,000 ; de plus une commission de $31,000 soit $45,000 en deux ans.

Il y a encore bien d'autres gaspillages et scandales ; mais cette nomenclature suffit pour convaincre les électeurs que ce gouvernement ne doit plus mériter la confiance publique et qu'il faut le renverser au plus vite pour le remplacer par une administration honnête et soucieuse des véritables intérêts de la Province. Cette époque arrive."

Dossier d'un candidat rouge à Montréal.

M. Lomer Gouin, gendre de feu le Premier Ministre Mercier, qui fit tant parler de lui lors de l'enquête de la Commission Royale de 1892, veut remonter sur la scène, croyant que quatre années de recueillement, d'examen de conscience et de retraite ont pu faire jeter un voile d'oubli sur ses antécédents.

Eh ! bien, voyons, si ce membre de la clique rouge de l'entourage de Mercier a bien le droit de relever la tête.

Voici le dossier de M. Lomer Gouin, emprunté au rapport de la commission que nous venons de nommer, pages 210 et suivantes, et qui se compose de déclarations assermentées dont voici la teneur :

M GEORGES DAVELUY, de Montréal, courtier en librairie et comptable, âgé de 39 ans, déclare sous serment :

J'ai vendu au Gouvernement Provincial, pour compte de MM. Cadieux & Derome, qui m'accordait une commission de 10 c. par volume, 8,000 exemplaires du *Manuel d'Hygiène* du Dr Lachapelle et 10,000 exemplaires de la *Bibliothèque du Code Civil.*

J'ai fait cette transaction avec le Gouvernement, par l'intermédiaire de M. Lomer Gouin, avocat, de Montréal, et gendre du Premier Ministre Mercier.

Pour ses bons offices il réclamait la moitié de ma commission et je lui ai, en conséquence, versé 400 piastres pour sa part dans la vente du *Manuel d'Hygiène* et 500 piastres pour celle de la *Bibliothèque du C. C.*

J'ai vendu en outre au Gouvernement Provincial dix autres mille exemplaires du *Manuel d'Hygiène*, dont l'a-

chat était recommandé par M. Béland ; pour être distribués dans la classe ouvrière.

Sur ces 10,000 exemplaires, M. Lomer Gouin réclamait sa commission. Comme je persistais à la lui refuser, il me menaça de me faire destituer de mes fonctions d'inspecteur des compagnies d'assurances mutuelles, auxquelles j'avais été nommé par le Gouvernement Mercier et en outre de me faire manquer la vente de la collection Breton.

J'ai, en effet, perdu ma commission sur la vente Breton, M. Geoffrion déclarant que j'étais trop conservateur pour recevoir une commission de 2,000 piastres et menaçant de renvoyer au Gouvernement, la lettre de crédit relative à cette vente, si M. Breton ne m'enlevait pas la négociation de cette affaire.

Quant à ma position, j'ai été destitué deux mois plus tard.

Le Scandale Charlebois.

Il y a quelques semaines un rédacteur du "Cultivateur" affectait d'ignorer la nature de la réclamation Charlebois réglée par nous. Voici la réponse :

Cette réclamation provenait d'un contrat, du 9 août 1887 (Régime Mercier).

L'Hon. James McShane, Commissaire des Travaux Publics, écrivait alors à M. Charlebois, entrepreneur :

"You will please begin to work at once for the erection of new stone wall or fence all around the Parliament

Buildings. Also provide the material necessary for the construction of same. The conditions and price will be the same as for work done by you by the day for the Government.

P. S. You will please to do this fence or wall according to plans shown to me and my Premier, Honorable H. Mercier."

Le 2 septembre 1887, le même Commissaire des Travaux Publics a adressé à M. Charlebois la lettre qui suit :

" You will please to provide for all the wrought iron gates required for the stone fence all around the Parliament Buildings, according to design that shown to you in my office by myself and the Premier, or any other design that may be selected by the Government that will correspond with the stone fence, on condition, however, that you will execute and complete all the iron work required for said stone fence for a sum not exceeding forty thousand dollars and no extra shall be allowed under any consideration whatever."

M. Charlebois a ensuite commencé la construction d'un mur en pierre autour du terrain sur lequel sont érigés les ministères et le Palais Législatif, et il a discontinué les travaux en juillet 1888

Il était alors dû à M. Charlebois une somme de $16,500 pour ces travaux.

Le 9 avril 1889, l'Honorable Pierre Garneau, successeur de M. McShane au commissariat des Travaux Publics, fit adresser à M. Charlebois une lettre où on lit, entre autres choses, ce qui suit :

L'Honorable Commissaire actuel des Travaux Publics a pu se convaincre (comme vous avez pu vous convaincre vous-même) que les termes très généreux de cette lettre (la lettre de M. McShane) était de nature à laisser place à bien des interprétations différentes, relativement aux détails de l'exécution de l'entreprise. En conséquence il m'a donné

instruction de vous faire les propositions suivantes qui, si elles sont acceptées par vous, constitueraient un arrangement ou marché qui devra remplacer l'ordre cité plus haut et à vous donné par l'Honorable J. McShane, le 9 août 1887.

"Vous engagerez (M. Charlebois) à fournir tous ouvriers, matériaux, et autres choses nécessaires pour construire suivant les règles de l'art et à l'entière satisfaction du Gouvernement, près de l'édifice du Palais Législatif et des départements publics de la Province de Québec, tel que dit ci-après, certains murs ou partie de murs de clôtures indiqués par les lignes rouges sur le plan No 6571 du Département des Travaux Publics, annexé à la présente et signé par l'assistant ingénieur du dit département, ces murs devant être en granit de Stanstead sur fondation en maçonnerie brute de pierre du Chateau Richer, assise sur roc par travées horizontales de douze pieds de longueur, plus ou moins selon les indications qui seront données par le Département des Travaux Publics, et séparées entre elles par des dais faisant saillie, le tout tel que déjà commencé pour ce qui concerne la taille du granit, et selon les formes, dimensions, etc., indiquées au plan No.1570 du Département des Travaux Publics, annexé et signé comme celui dont il a été fait mention ci-haut.

Ces travaux seront exécutés pour et à raison de tant par pied courant sur la longueur des dits murs ou parties de murs mesurés au milieu de leur épaisseur, quelles que soient leur hauteur ou leur profondeur, savoir, en raison ou en considération de vingt-neuf piastres et cinquante centins pour chaque pied courant de mur construit sur la longueur des dits murs, comme pour les parties droites, pour les dais comme pour les travées.

Le Gouvernement sera tenu responsable des "délais qui pourront être apportés à la délivrance des ordres, instructions, etc.", qui seront nécessaires, pour l'exécution de ces

travaux, lesquels devront être demandés par écrit, par vous-mêmes ; mais il devra être laissé un temps raisonnable (trois semaines au plus) au département pour la livraison des dits ordres, etc., dans chaque cas.

Les paiements seront faits tous les mois, pour les matériaux et la main d'œuvre sur le rapport et le mesurage de l'ingénieur du Département des Travaux Publics ; et sur chacun des quatre premiers de ces rapports on devra déduire la somme de quatre mille cent vingt-cinq piastres, formant un total de seize mille cinq cents piastres, laquelle somme a été reconnue par vous-même et par le département comme étant le montant qui vous a été avancé par le Gouvernement jusqu'à ce jour pour matériau x et main d'œuvre déjà fournis pour l'exécution de ces travaux.

Vous serez tenu de faire, aux mêmes conditions, la même clôture sur les terrains que le Gouvernement pourra acheter ou exproprier d'ici au premier septembre mil huit cent quatre-vingt-dix (1890).

M. Charlebois a accepté ce contrat qui lui a donné assez de latitude pour arriver à produire des réclamations, le 1er mai 1889, de $111,623.40. Sur ces réclamations, le Gouvernement paya $80,000, le 28 du même mois, laissant une balance de $31,623.40.

Mais l'ouvrage de M. Charlebois n'était pas terminé et les travaux pour parachever les édifices parlementaires de Québec, se continuèrent, d'après le contrat de l'administration Mercier.

Le 9 janvier 1893, M. Charlebois réclamait $52,618.85, comme balance à lui due, sur nouveaux travaux.

Le 6 avril 1893, l'Honorable M. Nantel, alors Commissaire des Travaux Publics, sommait M. Charlebois de terminer les travaux des murs d'enceinte de l'Hôtel du Gouvernement.

M. Charlebois consentit à terminer les travaux, à enlever du terrain ses propres bâtisses et matériaux, et accepta $40,000 en règlement de toutes ses réclamations.

Ce compromis débarrassait la Province d'une dette créée par MM. McShane et Garneau.

Le Gouvernement Conservateur n'était pas l'auteur du contrat.

Le Gouvernement Conservateur n'a fait que remplir des obligations existantes, en exigeant le parachèvement de travaux entrepris par ses prédécesseurs.

L'origine du " scandale " Charlebois, comme le " Cultivateur " et les libéraux officieux appellent cette affaire, est facile à retracer comme on le voit.

Nos adversaires veulent payer d'audace, voilà tout.

L'affaire Langlais.

Dernièrement *l'Electeur* avait le toupet d'écrire :

" M. Pacaud a reçu de M. J. A. Langlais une souscription électorale au parti dont il était l'organisateur. Mais c'était l'argent de M. Langlais et jamais la Province n'y a perdu un centin.

" Si le Gouvernement Libéral eut été maintenu, c'est sur d'honnêtes profits que M. Langlais se serait indemnisé."

L'Electeur s'imagine-t-il qu'il va blaguer le public en payant d'audace ?

Grâce à l'intervention de M. Pacaud, M. Mercier a signé en faveur de M. Langlais deux lettres de crédit de $30,000 chacune, le 23 février 1891, en pleines élections fédérales.

M. Langlais demandait cette avance de $60,000 parce qu'il en avait besoin, disait-il, pour remplir les comman-

des de papeterie des différents bureaux publics, en vertu du monopole que M. Mercier lui octroyait.

Or, ce prétexte était faux. M. Langlais demandait cette avance de $60,000, non pas pour commencer à acheter son papier, mais pour donner $50,000 à M. Pacaud, et avant la fin de la journée, M. Pacaud avait touché cette énorme somme.

Tout cela était une machination grandiose pour grossir le fonds d'élections des rouges.

M. Langlais, au bout de dix mois, n'avait vendu que pour $11,000 de papier en chiffres ronds, aux divers départements et il avait été payé de cette somme nonobstant l'avance de $60,000 touchée par lui.

La Province n'a pas perdu un centin, dit " l'Electeur". Oui, parce que la clique est tombée du pouvoir et que le Gouvernement Conservateur a refusé de reconnaître ces lettres de crédit.

Toute cette affaire était une sale conspiration pour faire bénéficier le fonds d'élections libéral d'un " boodle " de $50,000.

Ce scandale était si peu défendable que M. Boyer, membre du Gouvernement Mercier, s'écriait en plein husting : " le contrat Langlais est une infamie. "

Le palais de Justice de Montréal.

La presse libérale ne trouve pas d'expressions assez dures pour condamner les travaux d'amélioration du Palais de Justice de Montréal. Comme on le sait, ces travaux ont été entrepris sous le Régime Mercier et les conservateurs n'ont fait que remplir les obligations contractées par leurs

prédécesseurs. Aussi, contentons-nous de citer ce que disaient, de la façon dont le Gouvernement Conservateur a fait exécuter les travaux, les feuilles libérales avant que les nécessités électorales leur aient imposé l'obligation de mentir.

La "Patrie", du 18 juillet 1893, rendant compte d'une tournée d'inspection par les journalistes au Palais de Justice de Montréal, disait :

"Nous devons dire que l'ouvrage qui s'est fait dans la " reconstruction de cet édifice est immense, herculéen ; " tellement qu'on a tout refait du premier étage au dernier " et qu'il ne reste de l'ancien palais que les quatre murs."

Après avoir fait l'éloge du système de ventilation de l'éclairage, des escaliers en fer, des bureaux des fonctionnaires, la "Patrie" ajoute :

"Enfin, tous les petits détails font constater combien les améliorations seront importantes. Il n'y aura rien de vieux dans le palais si ce n'est les murs extérieurs ; les murs intérieurs ont tous été refaits à neuf et on conçoit difficilement ce qu'il a fallu de travail pour faire les travaux accomplis. Cette entreprise du palais de justice n'est pas ce qu'il y a de plus avantageux pour le pays, car elle engouffrera un beau million. Mais il ne faut pas trop s'étonner de la somme d'écus "qui y sera dépensée, car on a pas d'idée de ce qu'est la reconstruction d'un édifice comme celui-là." Nous pouvons faire le compliment à MM. Berger, St-Louis & Cousineau, qu'ils y mettent beaucoup de soin et de goût et qu'ils feront de l'intérieur du palais quelque chose de tout à fait moderne."

Le "Herald", de la même date, disait :

"Le travail était double, il comprenait non seulement la construction d'un nouvel édifice, mais encore la démolition et l'enlèvement de l'ancien."

"Enfin il ne reste plus de l'ancien palais de justice que les quatre murs extérieurs. Comme il a été jugé nécessai-

re d'en consolider les fondations au moyen d'un mur en gré, d'une épaisseur de quatre à six pieds pour leur permettre de porter le poids des deux étages additionnels, l'on peut dire que c'est un édifice nouveau, construit dans des conditions désavantageuses, de devoir enlever pièce à pièce tout l'ancien bâtiment, ce qui entraîne naturellement des frais beaucoup plus considérables que si on eût construit un nouveau Palais de Justice de fond en comble.

" Il faut ajouter que le travail ne pouvait se faire que salle après salle, et pour ne pas déranger les Juges et le public, il a fallu faire ces travaux principalement la nuit et par périodes irrégulières ; à certains moments les travaux diurnes ne pouvaient commencer qu'à dix heures, d'autres fois, à quatre heures de l'après-midi. La plus grande partie du plastrage des corridors a été faite à la lumière du gaz."

Le "Herald" continue en faisant l'éloge de la ventilation etc. comme la "Patrie".

Le "Monde", libéral à cette époque, sous une fallacieuse étiquette d'indépendance, écrivait sous la rubrique, une complète métamorphose :

" Nous n'avons aucune objection à avouer de suite que nous avons été très étonnés, et que les choses vues ne correspondent pas du tout à l'idée que nous en avions. C'est une métamorphose complète. De fait, le nouvel intérieur du palais ressemble aussi peu à l'ancien, que le papillon à la chenille, une fois sorti de la chrysalide. Les entrepreneurs n'ont laissé intact que l'extérieur, véritable casseau pas du tout digne de ce qu'il contient. Plus de deux cents hommes travaillaient hier ; tout était en mouvement, hommes et choses, et pourtant Dame Justice opérait tout comme si rien n'eût été. Ce n'est pas le moindre sujet d'ébattement, qu'on ait pu tourner sans dessus dessous tous les bureaux, et ce, sans gêner le fonctionnement de la chicane et de ses accessoires."

Les meubles de Vallières.

Chaque jour, pour faire oublier les méfaits du Régime Mercier, les Libéraux inventent quelques prétendus scandales nouveaux. L'un de leurs plus beaux succès dans le genre est le contrat Vallières pour l'ameublement des Palais de Justice de Montréal, Hull et Pontiac.

Le public sait maintenant ce qu'a été cette transaction.

Le Gouvernement Mercier avait confié à M. Vallières le soin de fabriquer les meubles destinés au Palais de Justice de Montréal. Cela devait coûter $175,000. Comme ils avaient besoin d'argent pour retirer des banques leurs billets d'élection, ils payèrent $60,000 à M. Vallières avant qu'un seul meuble fut livré. Et sur ces $60,000, M. Vallières fut obligé de donner $50,000 aux boodlers rouges.

Telle était la position lorsque les Conservateurs arrivèrent au pouvoir, en 1891. Déjà $60,000 avaient été payées sur un contrat donné sans soumission, sans autorisation des Chambres. Il y avait des doutes sur la légalité du contrat, mais d'un autre côté le Gouvernement Conservateur avait besoin de meubles pour les trois Palais de Justice de Montréal, Hull et Pontiac, dont les réparations avaient été commencées sous le Régime Mercier.

Après de longs pourparlers, le Gouvernement Conservateur fit un arrangement avec M. Vallières et acheta ces meubles de lui. Pour moins de $100,000, il meubla ces trois Palais de Justice, quand, en vertu du contrat passé avec le Gouvernement Mercier, cela aurait coûté $175,000 pour Montréal seulement et probablement une centaine de mille piastres pour Hull et Pontiac.

Donc économie de $150,000 à $175,000 ; résiliation d'un contrat onéreux pour la Province ; règlement d'une réclamation qui aurait entraîné un procès dont l'issue était douteuse.

Lorsque ces faits eurent été portés à la connaissance du public, les Libéraux comprirent que leur position n'était plus tenable. Ils changèrent de tactique. Au lieu de continuer de s'attaquer à l'arrangement fait avec M. Vallières, ils prétendirent que le Gouvernement avait payé trop cher pour les meubles qu'il avait acquis.

Et savez-vous ce que les journaux rouges servent à leurs lecteurs en guise d'articles à ce sujet ? Tout simplement des extraits à peine démarqués de la brochure électorale des Libéraux. Or, si les Libéraux ont un beau dédain de la vérité dans leurs organes, à plus forte raison mentent-ils dans leurs pamphlets dont personne ne veut porter la responsabilité. Mais ce n'est là qu'un détail.

Ils se donnent bien garde de dire, par exemple, comment le prix de ces meubles a été fixé. Ce serait démontrer tout de suite l'injustice de leurs accusations.

D'après le contrat concédé par le Gouvernement Mercier les prix d'une partie de ces meubles avaient été indiqués par le Département des Travaux Publics, sous M. McShane, puis sous M. Garneau. Le Gouvernement refusa d'accepter ces prix et la chose fut confiée à des arbitres.

Le Gouvernement nomma M. Charest, du Département des Travaux Publics, officier compétent, responsable et dont on n'attaque pas l'honnêteté. M. Vallières désigna M. Labelle, meublier. Et comme tiers arbitre, on choisit M. Raza. Tous les prix furent vérifiés par ces arbitres et l'on n'a pas pu trouver un seul cas pour attaquer leur sentence arbitrale. Pouvait-on agir plus honnêtement ? Y avait-il un meilleur moyen de protéger le trésor public ?

Que font les Libéraux ? Ils essaient d'égarer l'opinion en disant, par exemple : "Vous avez payé $80 une bibliothè-

que pour le bureau du Juge Würtele, $150 une autre bibliothèque pour le bureau du Juge en chef, Sir Alexandre Lacoste, et $325 pour une troisième bibliothèque pour le bureau de M. Sicotte, Greffier de la Cour d'Appel? N'est-ce pas un scandale que de payer plus cher une bibliothèque pour le Greffier qu'une autre pour un juge ?" On voit dans quel enfantillage ils tombent. En effet, ça n'est pas le bureau dans lequel un meuble sera placé qui lui donne sa valeur, mais la qualité du bois et du travail, la grandeur, etc. Un article de $100 doit valoir $100, il nous semble, qu'il soit destiné à un Juge ou à un Greffier de Tribunal.

Sans doute, il a été acheté des meubles assez dispendieux. Mais le Gouvernement ne pouvait pas acheter de la pacotille qu'il aurait fallu remplacer dans un an ou deux.

De sorte que, en prenant la question sous n'importe quel aspect, on arrive nécessairement à la conclusion que le Gouvernement Conservateur ne mérite aucun blâme en cette affaire.

Nous voudrions en dire autant des Libéraux. Mais ce contrat Vallières est l'une de ces sales transactions qui ont rendu si tristement célèbre le Régime Mercier. Le contrat était à peine en voie d'exécution, il n'y avait pas un seul meuble de livré, que déjà $60,000 étaient sorties du trésor public pour aller presque entièrement remplir le fonds électoral des Libéraux.

L'Asile de Beauport.

Fidèle à la tactique dont nous venons de donner un échantillon, les Libéraux affectent d'appeler un scandale, une des plus grandes économies effectuées par le Gouvernement Conservateur.

Cette grande économie de $320,000—effectuée en 1894—est celle qui résulte du contrat fait pour l'entretien des aliénés de l'Asile de Beauport.

Par ce contrat, le Gouvernement Conservateur a réduit de $32,000 par année, pendant dix ans, le coût de cet entretien, ce qui, comme nous venons de le dire, forme la somme ronde de $320,000.

Si le Gouvernement Mercier eut été au pouvoir, en 1894, ce n'est pas une somme de $320,000 qui eût été encaissée par la Province, mais ce sont les *boodlers* de cette période néfaste qui se seraient divisé cette somme.

Dans l'affaire du chemin de fer de la Baie des Chaleurs, la ronde somme de $100,000 est tombée entre les mains d'un seul homme—M. Ernest Pacaud.

De ce fait, jugez de ce que serait devenu le contrat de l'Asile de Beauport entre les mains de la Clique Rouge qui trônait pendant la *grande* période de 1887 à 1891 et qui voudraient aujourd'hui ressaisir le *trône* le 11 mai prochain.

Un nid de scandales.

La proclamation suivante, qui est une pièce officielle, souleva un coin du voile jeté sur le nid où ont été couvés presque tous les scandales du Régime Mercier :

Canada
Province de Québec. } A. R. ANGERS.
(L. S.)

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, REINE du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la foi.

A tous ceux à qui ces présentes parviendront ou qu'icelles pourront concerner,

SALUT :

PROCLAMATION.

T. Chase Casgrain, Pro. Gén. } Attendu que par un rapport de l'Hon. Procureur Général, par un rapport de l'Hon. Conseil Exécutif de notre Province de Québec et par un arrêté de notre Lieutenant-Gouverneur en Conseil, il est déclaré ce qui suit :

Attendu que d'après la constitution, le paiement des deniers publics ne peut être fait que lorsqu'il a été au préalable autorisé par un vote de la Législature, ou que, dans certains cas urgents et imprévus, un mandat spécial n'ait été émis par l'autorité complète et avec les formalités voulues par la loi ;

Attendu que le crédit de la Province, lorsqu'il n'y a pas de fonds dans le trésor pour faire face au service public,

ne peut être engagé qu'en adoptant le mode prescrit par l'article 743 des Statuts Refondus de la Province de Québec ;

Attendu qu'il est notoire, que depuis le 27 janvier 1887, un grand nombre de lettres de crédit, promesses de payer, garanties ou engagements ont été émis, faits et signés par diverses personnes ayant occupé jusqu'au 16 décembre 1891 la charge de membres de l'Exécutif de cette Province, et ce, sans l'autorité d'un arrêté en Conseil et sans les formalités requises par la loi ;

Attendu que le crédit de la Province a été et est sérieusement affecté par l'émission de telles lettres de crédit, promesses de payer, garanties, engagements et reconnaissances ;

Attendu qu'il y a raison de croire que certains subsides votés à des compagnies de chemin de fer et pour d'autres fins publiques ont été reçus et retirés par les personnes qui n'avaient aucun droit de les retirer ou de se les faire payer ;

Attendu qu'il y a raison de croire que, depuis le 27 janvier 1887, de fortes sommes d'argent ont été prélevées, perçues et exigées au détriment du trésor et de l'intérêt publics par certaines personnes ou au profit de certaines personnes, des compagnies de chemin de fer auxquelles des subsides avaient été votés par la Législature, des entrepreneurs publics traitant avec des ci-devant membres de l'Exécutif, des aspirants aux charges, emplois et faveurs du Gouvernement, et en général de ceux qui avaient des réclamations contre la Province ;

Attendu que certains contrats ou engagements, soit pour des entreprises publiques, soit pour des objets à être vendus, fournis et livrés à la Province, ont été faits, pris et signés au nom de la Province, entraînent une dépense très considérable des deniers publics sans l'autorisation de l'Exécutif de cette Province et en dehors de la connaissance d'icelui ;

Attendu qu'en rapport avec certains paiements à être faits par le Gouvernement de cette Province et certaines sommes à être votées par la Législature de cette Province il y a raison de croire que des montants considérables ont été exigés, prélevés et perçus illégalement et sans droit par des personnes depuis le 27 janvier 1887 ;

Attendu qu'il est dans l'intérêt du bon Gouvernement de cette Province qu'une Enquête soit faite sur tous les sujets plus haut mentionnés ;

Et attendu que nous avons jugé à propos dans l'intérêt du bon Gouvernement de notre Province que cette Enquête se fasse :

A ces causes, par et de l'avis du Conseil Exécutif de notre Province de Québec, et sous l'autorité des articles 596 et suivants des Statuts Refondus de notre dite Province au sujet des enquêtes sur les affaires publiques, nous en constituons et nommons l'Honorable Michel Mathieu, Juge de la Cour Supérieure ; Donald Macmaster, Conseil de la Reine et Avocat, et Damase Masson, négociant, tous trois de la Cité de Montréal, commissaires pour faire enquête sur les matières et sujets ci-après énumérés :

(*a*) Sur les faits et circonstances qui ont précédé, accompagné, motivé et suivi la confection, la signature et l'octroi des prétendus contrats ou engagements entre aucun ci-devant membre de l'Exécutif de cette Province, et aucune autre personne, suivants, savoir :

1o. Un prétendu engagement en date à Québec du 23 février 1891, signé par l'Hon. Honoré Mercier, ci-devant Premier Ministre de la Province de Québec, et par lequel J. A. Langlais devait fournir pendant quatre ans la papeterie dans tous les bureaux publics de la Province de Québec ;

2o. Un prétendu engagement en date à Québec du 10 évrier 1891, signé par l'Honorable Chs. Langelier, ci-devant Secrétaire de la Province de Québec, et par lequel le

dit Charles Langelier convenait d'acheter de J. A. Langlais, 50,000 exemplaires du volume intitulé : "Le Sylviculteur Illustré" pour le prix de $25,000 ;

3o. Un prétendu engagement en date à Québec du 2 mai 1891, signé par l'Honorable Charles Langelier, ci-devant Secrétaire de la Province de Québec, et par lequel le dit Charles Langelier convenait à acheter de J. A. Langlais dix mille (10,000) exemplaires du volume intitulé : "Le Sylviculteur Illustré," version anglaise, pour le prix de $5,000.00 ;

4o. Un prétendu engagement en date à Québec du 16 février 1891, par lequel l'Hon. Pierre Garneau, ci-devant Commissaire des Travaux Publics de la Province de Québec, confit à Philippe Vallières, de la Cité de Québec, la confection des meubles et l'achat des ustensiles devant servir à meubler le palais de Justice à Montréal, les écoles Normales McGill et Laval, à Québec et à Montréal et la nouvelle prison du district de Montréal ;

5o. Un contrat en date à Québec du premier septembre 1890, devant Mtre Cyrille Tessier, notaire, pour la construction d'un étage additionnel au palais de Justice à Montréal, entre le Gouvernement de la Province de Québec et Charles Berger, et tous les sous-contrats qui s'y rapportent ;

6o. Le paiement à G. H. Deschênes par le Département des Travaux Publics la somme de $500.00 le 28 octobre 1890, et de la somme de $300.00 le 23 février 1891 sous ce prétexte que du bois serait fourni au dit département par le dit G. H. Deschênes ;

7o. L'achat de P. N. Breton à Montréal le 15 avril 1891, d'une certaine collection de monnaies et médailles de 2,000 exemplaires d'un livre intitulé : "Le Collectionneur."

(*b*). Sur les faits et circonstances qui ont précédé, accompagné, activé et suivi la confection, la signature, l'exécution, l'émission, la négociation des lettres de crédit,

promesses de payer, garanties, reconnaissances, réquisitions ou engagements suivants qui ont été présentés au Trésorier de cette Province par divers corps publics et diverses personnes et qui paraissent maintenant comme des réclamations contre le Gouvernement, savoir : Ceux mentionnés dans la cédule A annexée aux présentes.

CÉDULE A.

1o. Lettre de crédit de l'Hon. Chs Langelier, ci-devant Secrétaire Provincial, en faveur de J. A. Langlais, datée du 10 février 1891	$25,000.00
2o. Lettre de crédit de l'Hon. Honoré Mercier, ci-devant Premier Ministre, en faveur de J. A. Langlais, datée le 23 février 1891, due le 1er septembre 1891	$30,000.00
3o. Lettre de crédit de l'Hon. H. Mercier, ci-devant Premier Ministre, en faveur de J. A. Langlais, datée le 23 février 1891, due le 1er mars 1892	$30,000.00
4o. Compte approuvé de Cyrille Dugal, contre le bureau du Régistraire de la Province, daté le 30 juin 1891	$989.73
5o. Compte approuvé de Victor Lafrance, contre le bureau du Régistraire de la Province, daté le 6 mars 1891	$37.60
6o. Compte approuvé de Victor Lafrance, contre le Département de l'Instruction Publique, daté le 14 mai 1891	$388.25
7o. Compte approuvé de Victor Lafrance, contre le Département de l'Instruction Publique, daté le 13 juillet 1891	$587.51
8o. Réquisition No 98, Département des Terres de la Couronne, "Branche des Arpenteurs," datée le 1er mai 1891, en faveur de Elzéar Boivin	$1,000.00

9o. Réquisition No 99, Département des Terres de la Couronne, "Branche des Arpenteurs" datée le 4 mai 1891, en faveur d'Elzéar Boivin..... $285.33

10o. Réquisition No 100, Département des Terres de la Couronne, "Branche des Arpenteurs", datée le 6 mai 1891, en faveur de J. O. Lacoursière..... $500.00

11o. Réquisition No 101, Département des Terres de la Couronne, "Branche des Arpenteurs", datée le 6 mai 1891, en faveur de L. P. de Courval..... $1,000.00

12o. Réquisition No 91, Département des Terres de la Couronne, "Branche des Arpenteurs", datée le 30 juin 1891, en faveur de Horace Archambault..... $5,157.88

13o. Réquisition No 96, Département des Terres de la Couronne, "Branche des Arpenteurs," datée le 25 avril 1891, en faveur de John Bignelle..... $1,200.00

14o. Lettre de l'Hon. Pierre Garneau, ci-devant Ministre des Travaux Publics, datée le 26 mai 1890, notifiant la Banque Nationale que la somme de $30,000 à elle transportée par "La Sociéte Anonyme Internationale de Construction et d'Entreprise des Travaux Publics" de Bruxelles, serait payée par le Gouvernement, sans intérêt, le 15 avril 1892..... $30,000.00

15o. Compte approuvé de L. J. Demers & Frère, contre le Département du Secrétaire Provincial pour $1200, transporté à la Banque Nationale et payable le 15 juillet 1891..... $1,200.00

16o. Compte approuvé de C. E. Rouleau, contre le Département du Secrétaire Provin-

cial pour $170.00, daté, octobre 1890 et payable le 15 juillet 1891 ..... $170.00

17o. Lettre de crédit de l'Hon. Chs. Langelier, ci-devant Secrétaire Provincial, le 27 octobre 1890, en faveur de J. B. Provost, pour $2851.20, transportée à la Banque Nationale à compte de laquelle $1500 ont été payées, la balance $1351.20 étant payable le 1er juillet 1892 ..... $1,351.20

18o. Compte accepté de L. J. Demers, contre le Département du Secrétaire Provincial, pour $500.00, transporté à Belleau & Cie. et par eux transporté à la Banque Nationale, payable en 1893 (15 juillet) $500.00

19o. Lettre de crédit de l'Hon. Chs Langelier, ci-devant Secrétaire Provincial, datée le 17 juillet 1891, en faveur de J. I. Tarte, payable à 4 mois, transportée à George Demers, et par ce dernier à la Banque Nationale $3,000.00

20o. Lettre de crédit de l'Hon. Chs Langelier, ci-devant Secrétaire Provincial, en faveur de Cadieux & Derome, datée le 11 novembre 1890, pour $2,000.00 ..... $2,000.00

21o. Lettre de crédit de l'Hon. Chs Langelier, ci-devant Secrétaire Provincial, en faveur de Cadieux & Derome, pour $3,000, datée le 24 novembre 1890, transportée à la Banque d'Hochelaga et payable après le 1er juillet 1891 ..... $3,000.00

22o. Lettre de crédit de l'Hon. Chs Langelier, ci-devant Secrétaire Provincial, en faveur de Cadieux & Derome, pour $2,500, datée le 20 décembre 1890, payable après le 15 juillet 1892 ..... $2,500.00

23o. Lettre de crédit de l'Hon. Chs. Langelier, ci-devant Secrétaire Provincial, en faveur de E. Sénécal & Fils, datée le 15 décembre 1890, transportée à la Banque d'Hochelaga et payable après le 1er juillet 1891. $1,400.00

24o. Lettre de crédit de l'Hon. Chs. Langelier, ci-devant Secrétaire Provincial, datée le 22 janvier 1891, en faveur de E. Sénécal & Filspour $2750 et par eux transportée à la Banque d'Hochelaga..... .... $2,750.00

25o. Lettre de crédit de l'Hon. Chs. Langelier, ci-devant Secrétaire Provincial, datée le 15 avril 1891, en faveur de P. N. Breton, pour $5000.00, payable après le 15 juillet 1891..... .... $5,000.00

26. Lettre de crédit de l'Hon. Chs. Langelier ci-devant Secrétaire Provincial, datée le 26 mai 1891, en faveur de A. Buies $300.00

27. Lettre de crédit de l'Hon. Chs. Langelier, ci-devant Secrétaire Provincial, datée le 7 novembre 1890, en faveur de Belleau & Cie, payable le 15 juillet 1892..... .. .. $500.00

28o. Lettre de crédit du ci-devant Secrétaire Provincial, l'Honorable Chs. Langelier, datée le 29 septembre 1890, en faveur de Ulric Barthe, payable le 10 juillet 1891... $300.00

29o. Lettre de crédit de l'Hon. Chs. Langelier, ci-devant Secrétaire Provincial, datée le 25 juin 1891, en faveur de Louis Fréchette, payable le 1er janvier 1892 .... $1,500.00

30o. Lettre de crédit de l'Hon. Chs. Langelier, ci-devant Secrétaire Provincial, datée le 13 novembre 189 , due le 1er juillet 1891 par traite de L. J. Demers & Frère sur le Secrétaire Provincial, due le 18 janvier 1892. $3,125.00

31o. Lettre de crédit de l'Hon. Chs. Langelier, ci-devant Secrétaire Provincial, en faveur de J. B Vincent, datée le 23 avril 1891, due le 18 janvier 1892..... $400.00

32o.—Compte approuvé de Joseph Dugal contre le bureau du Régistraire Provincial pour $389.61, payable après le 1er juillet 1891..... $389.61

33o. Traite de A. F. Carrier pour $800, datée le 18 mai 1891 sur Louis Simonneau, comptable de l'Assemblée Législative et acceptée par ce dernier, à l'ordre de l'Honorable Chs. Langelier, endossée "Chs. Langelier et A. F. Carrier", due le 4 novembre 1891 et protestée pour non paiement..... $800.00

34o. Reconnaissance en date le 9 janvier 1891 par l'Hon. Hon. Mercier, ci-devant Premier Ministre, de la réclamation de MM. Whitfield & Denis *re* Ferme Modèle et promesse le 14 janvier 1891 par le dit M. Mercier de payer la dite réclamation après la session prochaine..... $2,145.00

35o. Lettre de crédit émise par le Département des Terres de la Couronne, en faveur de J. E. A. Gignac, datée le 25 juin 1891 pour..... $450.00

36o. Lettre de crédit émise par le Département des Terres de la Couronne, en faveur de J. E. A. Gignac, datée le 25 juin 1891 pour... $164.00

37o. Lettre de crédit émise par le Département des Terres de la Couronne, en faveur de J. O. Lacoursière, datée le 9 juillet 1891..... $250.00

38o. Lettre émise par le Département des Terres de la Couronne, en faveur de L. Stein, datée le 7 août 1891 pour $450.00

39o. Lettre de crédit émise par le Département des Terres de la Couronne, en faveur de H. O'Sullivan, datée le 11 août 1891 pour... $482.36

40o. Lettre de crédit émise par le Département des Terres de la Couronne, en faveur de C. A. Lavoie, datée le 11 août 1891 pour..... $200.00

41o. Lettre de crédit émise par le Département des Terres de la Couronne, en faveur de L. P. de Courval, datée le 19 août 1891 pour $500.00

42o. Lettre de crédit émise par le Département des Terres de la Couronne, en faveur de C. A. Lavoie, datée le 21 août 1891 pour..... $400.00

43o. Lettre de crédit émise par le Département des Terres de la Couronne, en faveur de H. O'Sullivan, datée le 27 août 1891 pour $964.25

44o. Lettre de crédit émise par le Département des Terres de la Couronne, en faveur de R. Rinfret, datée le 27 août 1891..... .. .. $432.00

45o. Lettre de crédit émise par le Département des Terres de la Couronne, en faveur de J. P. Mullarkey, datée le 7 octobre 1891 ..... $1,400.00

46o. Lettre de crédit émise par le Département des Terres de la Couronne, en faveur de L. Stein, datée le 12 octobre 1891 .... $300.00

47o. Lettre de crédit émise par le Département des Terres de la Couronne, en faveur de H. O'Sullivan, datée le 20 octobre 1891. $300.00

48o. Lettre de crédit émise par le Département des Terres de la Couronne, en faveur de H. O'Sullivan, datée le 20 octobre 1891... $78.00

49o. Lettre de crédit émise par le Département des Terres de la Couronne, en faveur de L. N. Desrosiers, datée le 22 octobre 1891... $400.00

50o. Lettre de crédit émise par le Département des Terres de la Couronne, en faveur de H. O'Sullivan $274.00

51o. Lettre de crédit émise par le Département des Terres de la Couronne, en faveur de C. E. Larue, datée le 4 novembre 1891..... $245.52

52o. Lettre de crédit émise par le Département des Terres de la Couronne,en faveur de H. O'Sullivan, datée le 14 novembre 1891... $579.00

53o. Lettre de crédit émise par le Département des Terres de la Courronne, en faveur de L. Stein, datée le 18 novembre 1891 pour.. $72.00

54o. Lettre de crédit émise par le Département des Terres de la Couronne,en faveur de F. X. Fafard, datée le 19 novembre, pour.... $250.00

55o. Lettre de crédit émise par le Département des Terres de la Couronne,en faveur de A. T. Genest, datée le 5 décembre 1891. ..... $975.00

56o. Lettre de crédit émise par le Département des Terres de la Couronne, en faveur de H. O'Sullivan, datée le 10 décembre 1891..... $500.00

57o. Lettre de crédit émise par le Département des Terres de la Couronne, en faveur de J. B. Rouillard, datée le 10 décembre 1891.. $450.00

58o. Lettre de crédit émise par le Département des Terres de la Couronne en faveur de J. B. Charleson, datée le 16 décembre 1891.... $2,794.00

59o. Lettre de crédit émise par le Département des Terres de la Couronne, en faveur de C. J. Burroughs, datée le 15 décembre 1891. $800.00

60o. Lettre de crédit émise par le Département des Terres de la Couronne, en faveur de J. G. Bignell, datée le 17 novembre 1891.... $200.00

61o. Lettre de crédit émise par le Département des Terres de la Couronne, en faveur de E. O'Sullivan, datée le 21 novembre 1891..... $71.14

62o. Lettre de crédit émise par le Département des Terres de la Couronne, en faveur de A.

Morissette pour Desaulniers et Leblanc, datée le 15 décembre 1891 pour $530.00

63o. Lettre de crédit émise par le Département des Terres de la Couronne, en faveur de P. J. Burroughs, datée le 15 décembre 1891 $200.00

64o. Lettre de crédit de l'Hon. Chs. Langelier, ci-devant Secrétaire Provincial, en faveur de Joseph Dussaut, payable le 15 juillet 1892 .... $900.00

65o. Lettre de crédit de l'Hon. Chs Langelier, ci-devant Secrétaire Provincial, en faveur de Joseph Dussaut pour $6000 à compte de laquelle $4500 ont été avancées à la Banque Jacques-Cartier $4,500.00

66o. Compte approuvé de Victor Lafrance contre le Département de l'Instruction Publique pour $1014.82, payable le 15 juillet 1892..... .... $1,014.82

67o. Ordre de l'Hon. J. E. Robidoux, S. P., pour 300 exemplaires "History of Montreal" payable août 1891 .... $300.00

68o. Compte de H. J. J.B. Chouinard contre le Département du Régistraire de la Province, approuvé par l'Hon. Chs. Langelier, ci-devant Secrétaire Provincial pour $200 payable le 15 juilllet 1891 .. .. $200.00

69o. Compte de Louis Lamontagne contre le Département du Régistraire Provincial, approuvé par J. C. Langelier, Député Régistraire Provincial, payable après le 1er juillet 1891 .... $150.00

Total $181,253.05

(c) Sur les faits et circonstances qui ont précédé, accompagné, motivé et suivi l'obtention, la réception, le paie-

ment et la distribution de subsides ou deniers aux compagnies de chemin de fer suivantes, savoir :

1o. $28,546. à l'Hon. H. Mercier, ci-devant Premier Ministre de la Province de Québec pour la compagnie du chemin de fer de la Baie des Chaleurs, le 26 novembre 1889.

2o. $32,140. à la compagnie du chemin de fer de Témiscouata, le 8 mai 1890.

3o. $7,500. à Joseph Boivin, Assistant Secrétaire de la Province de Québec pour la compagnie du Chemin de Fer du Comté de Drummond, le 16 juin 1890.

4o. $5,000. au dit Hon. H. Mercier pour la Compagnie du Chemin de Fer du Comté de Drummond, le 8 septembre 1890.

5o. $14,946. au dit Hon. H. Mercier pour la Compagnie du Chemin de Fer Montréal et Ottawa, le 14 février 1891.

6o. $37,800. au dit Hon. H. Mercier pour la Compagnie du Chemin de Fer Grand Nord, le 14 février 1891.

7o. $20,000.00, à la Compagnie du Chemin de Fer de Hereford, le 1er juin 1891.

8o. $25,000.00, à la Compagnie du Chemin de Fer du Canada Atlantique, le 1er juin 1891.

9o. $160,000 à la dite Compagnie du Chemin de Fer du Canada Atlantique, le 30 juin 1891.

10o. $112,500. à la Banque du Peuple pour la rembourser des sommes d'argent par elle antérieurement avancées aux fidéicommissaires, Raymond Préfontaine, Ecr. M. P., François-Xavier Choquet, Ecr. avocat, et Charles N. Armstrong, entrepreneur, tous de Montréal, en vertu d'une lettre de l'Hon. H. Mercier, alors Premier Ministre, en date du 6 juillet 1887 en rapport avec la construction et l'équippement du Chemin de Fer Montréal et Sorel.

(d) Sur les faits et circonstances qui ont précédé, accompagné, motivé et suivi les dires, prêts, avances ou paiements des sommes suivantes par John Patrick Whelan ou par la Société Whelan & Ford ou par Daniel Ford, savoir :

1o. A l'Honorable Honoré Mercier, ci-devant Premier Ministre de la Province de Québec, $13,750.

2o Au dit Honorable H. Mercier et à l'Hon A. Beausoleil, M. P. $22,500.

3o. Au dit Honorable H. Mercier et Ernest Pacaud, journaliste de Québec, $17,000.

4o. A Achille F. Carrier, M. P. P. $2,650.

5o. A l'Hon. Charles Langelier, ci-devant Secrétaire Provincial $2,500.00.

6o. A l'Hon. Pierre Garneau $4,950.00.

7o. A l'Hon. Arthur Turcotte, ancien Procureur Général de la Province de Québec $2,650.00.

8o. R. Préfontaine et ses associés $18,500.00.

9o. A l'Hon. James McShane, M. P. P. $7,100.00.

10o. Au dit Hon. Honoré Mercier $2,500.00.

11o. A l'Hon. C. A. P. Pelletier, Sénateur $2,500.00.

12o. A Ernest Pacaud, sus-dit $10,000.00.

13o. A Ernest Pacaud, sus-dit $5,000.00.

(*e*) Sur tous les faits et circonstances qui sont de nature à faire connaître d'après quel système, procédé ou méthode, par quels intermédiaires et à quels taux ou conditions des contrats, subsides, places, permis, avances de deniers publics, location des rivières et le patronage généralement du Gouvernement ou des départements ont été obtenus et accordés depuis le 27 janvier 1887 jusqu'au 16 décembre 1891.

Et à cette fin, sous l'autorité des dits articles 596 et suivants des Status Refondus de notre dite Province de Québec, nous donnons aux dits Commissaires tous les pouvoirs accordés par et dans les dits articles et surtout ceux d'assigner devant eux des témoins, de leur faire rendre témoignage sous serment, soit de vive voix, soit par écrit, et de leur faire produire les événements et choses qu'ils jugeront nécessaires pour la parfaite investigation des objets dont ils sont chargés de s'enquérir, et nous autorisons

les dits Commissaires à employer un greffier et sténographe et autres officiers requis à faire rapport de la preuve de temps à autre sur chaque cas particulier ci-dessus spécifié, et faire imprimer les minutes de leurs procédés, la preuve et leur rapport, et nous ordonnons que les séances de la dite Commission soient tenues en la Cité de Québec ou ailleurs dans notre dite Province, si les fins de la Justice le requièrent.

De tout ce que nos féaux sujets et tous autres que les présentes peuvent concerner sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

En foi de quoi nous avons fait rendre nos présentes lettres patentes et à icelles fait apposer le grand Sceau de notre dite Province de Québec, témoin : notre fidèle et bien aimé l'Honorable Auguste Réal Angers, Lieutenant-Gouverneur de la dite Province de Québec.

A notre Hôtel du Gouvernement, en notre Cité de Québec, dans notre dite Province de Québec, ce onzième jour de janvier, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-douze et de Notre Règne la cinquante-cinquième.

Par ordre,

LOUIS P. PELLETIER,

Secrétaire.

CE QUE DISAIT OU FAISAIT ÉCRIRE M. MARCHAND.

M. Marchand, aujourd'hui Chef du Parti Libéral, a, lui aussi donné son opinion sur le Gouvernement Mercier.... après que le pot aux roses eut été découvert—avant, il ne voyait rien, laissait tout faire tout en doublant le montant des dépenses contrôlées par lui comme Orateur de l'Assemblée Législative.

Le 21 janvier 1892, le *Franco Canadien*, organe personnel de M. Marchand, disait :

" L'Hon. M. Marchand a toujours condamné et condamne plus que jamais cette politique étroïste et immorale qui a surtout pour objet de vider le Trésor Public au profit de quelques affamés. Il a toujours été et est encore l'ennemi du boodlage et des boodlers à quelque parti qu'ils appartiennent et quelle que soit leur position sociale."

Le 4 février 1892, le même journal disait :

" M. Molleur (candidat contre M. Marchand) sait aussi bien que tout autre que M. Marchand en sa qualité de Président de la Chambre n'a pu par son vote contrôler aucun des actes de cette dernière ; que conséquemment il n'est nullement responsable de ce qu'il peut s'y passer de répréhensible ; que M. Marchand n'est pas un boodler et qu'il condamne énergiquement tout boodlage ; que d'ailleurs notre ancien Député prise, à un trop haut prix, son indépendance et sa réputation publiques pour songer un instant à protéger, du prestige qui l'entoure, les contempteurs de la morale publique."

Extrait d'un discours de M. Marchand, à St. Jean, le 13 février 1892. (*Franco Canadien* du 18 février 1892) :

.....

.....

" Je ne puis condamner trop sévèrement les scandaleuses opérations qui nous sont révélées. N'ayant jamais pratiqué le *boodling* pour mon compte, je ne consentirai jamais à le sanctionner pour le compte des autres, et quand, dans l'exercice de mes fonctions parlementaires je serai appelé à apprécier ces questions, je n'aurai de merci

pour aucun des coupables quels qu'ils soient, amis politiques ou adversaires.

.....

L'Hon. M. Nantel, interrompant :—Ne relevez-vous pas de M. Mercier comme chef ?

M. Marchand :—" Pardon, monsieur, je ne relève ici que de moi-même, et je n'accepte que la responsabilité de mes propres actes durant mon terme d'office. A chacun ses responsabilités dans les limites du devoir qu'il est appelé à remplir. Je ne subis, quant à moi, les ordres de personne ; dans l'accomplissement de mes actes politiques, je n'obéis qu'aux dictées de ma conscience. Le devoir du moment n'est pas de proclamer la suprématie d'une individualité quelconque, mais de concourir avec mes amis politiques, dans le triomphe de la cause que nous défendons.

.....

" Soyez certains que si, dans cette occasion, j'ai voix au chapitre, j'insisterai pour qu'il n'y ait de *boodlers* ni à l'intérieur ni autour du Cabinet ".

Extrait d'un discours de M. Marchand, prononcé en Chambre le 11 décembre 1895 et publié par l'"Electeur" du 12 décembre 1895.

M. l'Orateur :

" Le 20 mai 1892, dans ma réponse au discours budgétaire de l'Hon. Trésorier, je faisais la déclaration suivante :

" Le Gouvernement peut compter sûrement sur le concours de la gauche dans tous les efforts sincères pour retirer notre Province de son embarras financier. Je puis même lui donner l'assurance que nos amis et moi nous serions prêts, dans le cas de nécessité urgente, à nous joindre au ministère pour demander à la Province de s'imposer cer-

tains sacrifices afin de sauver son crédit et son honneur. Mais avant d'en venir là, nous voulons être parfaitement convaincus que tous les moyens sont épuisés.

" C'est dans cet esprit que nous avons commencé et poursuivi nos travaux législatifs durant ce parlement.

" Une ère de prodigalité administrative avait régné dans la Province, pendant une période de 20 années, créant des déficits annuels, occasionnant de nombreux emprunts et chargeant notre crédit d'un passif énorme.

" L'opinion publique, alarmée de cet état de choses, signifia à ses délégués par le vote imposant du 8 mars 1892 de couper court à toutes dépenses superflues et de rétablir par la plus sévère économie, l'équilibre du budget.

" Je me suis incliné, avec mes amis de la gauche, incliné devant ce mandat populaire ; dès la première occasion qui s'est offerte, nous nous sommes montrés prêts, comme l'indiquent les paroles que je viens de citer, à coopérer avec le Gouvernement dans la tâche difficile qui lui était imposée.

" Nous avons différé, il est vrai, sur les moyens à prendre pour arriver au résultat désiré ; mais je concède cordialement à mes adversaires, comme je réclame pour nous, le mérite et le bénéfice des bonnes intentions.

" Malheureusement, l'épreuve n'a pas eu un succès aussi complet que tous ont dû le désirer. Certaines économies ont été opérées et des taxes nouvelles ont été imposées ; mais les réductions d'une part et le surcroît du revenu de l'autre, n'ont pas suffi et nos budgets annuels accusent encore et toujours un déficit qui s'ajoute au passif, déjà disproportionné à nos moyens d'acquittement."

La clique rouge jugée par les siens.

CE QUE CEUX-CI PENSENT D'ELLE PENDANT SES QUATRE ANNÉES DE POUVOIR DE 1887 À 1891.

ELLE NE VAUT PAS MIEUX AUJOURD'HUI QU'ALORS.

OPINION DE M. TARTE.

Le 12 juin 1890, M. Tarte écrivait ce qui suit dans son journal le *Canadien* :

" Electeurs, avant de donner votre vote, réfléchissez aux méfaits et aux gaspillages du Gouvernement Mercier, préparez votre verdict avec tout le sang-froid qu'un homme intelligent met dans une affaire sérieuse, et votre conscience vous dira, nous en sommes convaincus, que vous ne pouvez plus appuyer une administration qui s'est rendue célèbre par des turpitudes et des menées corruptrices telles qu'on en a jamais vu de semblables dans les annales parlementaires d'aucun pays ".

Le 16 juin 1890, le même disait dans le même journal :

" Que tous les Conservateurs et ceux qui désirent ramener la prospérité de la confiance du pays, s'empressent d'enregistrer leurs votes contre les candidats du Gouvernement Mercier. Dans un moment où nos institutions les plus chères sont en danger, où la constitution est violée

ouvertement, où le Premier Ministre se substitue à l'exécutif, et où les dépenses augmentent d'une manière inouïe, et alarmante, les abstentions équivaudront à des désertions. Ce serait pour ainsi dire un crime de lèse-nation. "

Et plus loin dans le cours du même article, M. Tarte s'écriait avec une juste indignation :

" La Province est plongée dans l'abîme ; elle marche de désastre en désastre, et encore cinq ans du Régime Libéral, elle sera arrivée aux portes de la banqueroute. C'est à vous de la retirer du précipice et de la sauver en chassant du pouvoir un Gouvernement dont tous les actes sont marqués du sceau du gaspillage, de l'extravagance, de la honte et de l'infamie ".

Le lendemain, 17 juin 1890, M. Tarte prend de nouveau la plume et adresse, dans son *Canadien*, l'apostrophe suivante à l'électorat :

"Si le peuple veut être PLUMÉ davantage, et s'il veut voir augmenter le taux de la taxe directe qui est déjà reconnue comme inévitable, il n'a qu'à laisser le pouvoir entre les mains des gaspillards et des violateurs de la constitution."

Voici, d'après M. Tarte, quels sont les gaspillards et les violateurs de la constitution ; les lignes ci-dessous suivent immédiatement la citation que nous venons de faire :

"Beaucoup de gens défendent le Premier Ministre (M. Mercier)—et ses amis—(toute la clique), qui cependant hésiteraient à leur confier le soin de leurs affaires personnelles.

" Pourquoi voudraient-ils leur confier les affaires du Pays ?"

Et cette autre opinion de l'Hon. M. Tarte que nous livrons à la *Patrie*, qui est maintenant sa chose :

" Il n'y a pas dans le parti libéral dix hommes éclairés qui n'admettent, privément, que le Cabinet Mercier admi-

nistre nos affaires d'une effroyable façon ; qu'il est dépourvu de principes, imprudent, sans scrupules, sans prévoyance."

OPINION DE M. G. W. STEPHENS, M. P. P.

M. G. W. Stephens, député rouge de Huntingdon, répudie en ces termes Mercier et sa clique de 1892 :

" Si M. Mercier avait suivi les traditions du parti libéral, il aurait été l'un des plus grands bienfaiteurs de notre pays. Il a suivi une autre voie, et tout notre système de gouvernement a été " souillé par les pratiques frauduleuses " des hommes à qui nous avions donné notre confiance.

" En 1881, la dette était de $16,000,000, en 1885, $22,000,000, pendant qu'elle est aujourd'hui de trente-trois millions et quart.

" Je crois avoir prouvé que le Gouvernement Mercier est tout à fait indigne de notre confiance .....je combattrai de toutes mes forces le Gouvernement Mercier."

OPINION DE M. P. B. CASGRAIN, L'UN DES CHEFS LIBÉRAUX.

A la même époque, M. P. B. Casgrain, un vétéran du parti libéral, lançait un manifeste dont nous extrayons ce qui suit :

" Si M. Mercier, pour combattre à armes égales ses adversaires politiques, se fut borné à recueillir pour des fins d'élection seulement, des fonds dérivés indirectement du Trésor de la Province, et qu'il les eût employés, selon lui, au triomphe du plus grand bien du pays, cette méthode politique, répréhensible en soi, et plus ou moins tolé-

rée par l'usage et a été, comme on sait, largement pratiquée au Canada. Mais de là à paraître s'enrichir ainsi, tout ouvertement lui et ses amis interlopes, sans qu'on pût leur voir aucune apparence de possibilité, et il y a toute la différence qui sépare l'homme politique de l'âpre concussionnaire.

"Fallait-il par surcroît (comme tout le monde le voit, le sait, et le cri est général), les voir tous ensemble, pauvres la veille, afficher le luxe, le faste, les diamants, les équipages, les fêtes, les voyages de plaisir ; bâtir chacun des châteaux à la ville, des habitations splendides à la campagne, et jeter l'argent par les fenêtres dans leurs dépenses journalières. Informez-vous du reste ; même à l'étranger, les journaux s'en gaudissent. Le sentiment public s'est révolté devant cette orgie éhontée, et les Libéraux eux-mêmes s'avouaient entre eux, sans déguisement, que la Province était la proie d'une bande de voleurs etc., etc.

" En 1859, à l'approche de l'ennemi, l'évêque de Québec, en ordonnant des prières publiques pour le salut de la colonie, dénonça, en même temps, par un mandement énergique (18 avril), les mêmes maux sous l'intendant Bigot et ses créatures, qui furent ensuite condamnés à la prison et à restituer leurs concussions. Avait-on, dit-il, jamais entendu parler de tant de rapines honteuses ! Avait-on vu tant d'abomination ? Dans tous les états, la contagion est presque générale ".

"Ce pire emmemi règne maintenant parmi nous. En se rappelant ce mandement, le 8 mars doit être pour les catholiques sincères un jour de plus qu'à l'ordinaire, de jeûne, d'humiliations et de prières. Le doigt de Dieu peut encore écrire sur la muraille pour ceux qui ont des yeux et ne voient point. Ce jour-là, le peuple aura le Gouvernement qu'il mérite."

Il est difficile de faire une peinture mieux réussie de la clique. C'est le pinceau d'un maître qui exhibe ainsi aux

regards du public le faste, les diamants, les équipages des cliquards qui ont pillé le Trésor Public de 1887 à 1892.

M. P. B. Casgrain ajoute :

" Je répudie carrément M. Mercier, parce qu'il est impossible à un honnête homme de défendre ses actes, tels qu'ils sont aujourd'hui dévoilés et tels malheureusement qu'ils vont l'être davantage. Je suis résolu de le combattre, lui et son entourage, dans le but d'amener un changement de régime radical et efficace, et de mettre un arrêt à un système organisé de détournements, de pillage et de dilapidations de toutes sortes. "

" J'ai eu ci-devant l'occasion solennelle et j'ai eu le courage par devoir et contre mon intérêt, de dénoncer en face M. Mercier lui-même, et de ses supports, les hommes de cet entourage, et je lui prédis ce qui vient d'arriver. Il doit se rappeler mes paroles : " Cela vous tuera." J'avais déjà prévenu de ce danger trois de ses collègues, et je les ai pris alors à témoins. M. Mercier a répondu tout haut dans la presse qu'il conserverait les amis de son choix. Depuis lors nous nous sommes séparés. Il est trop tard pour lui de promettre qu'il ne reprendra plus les mêmes hommes, et ce n'est guère probable puisqu'il travaille à les faire élire tous. Ses amis d'hier se dévoileront, comme ses complices et quelques-uns mêmes sont ses délateurs : telle est la fin d'une politique qu'on a voulue payante."

" Il ne s'agit plus, messieurs, d'esprit de parti, en ce moment. Il faut racheter l'honneur de la Province et la sauver du péril, en ralliant autour d'elle tous les honnêtes gens en force pour le salut commun."

OPINION DU "WITNESS", L'UN DES PRINCIPAUX ORGANES LIBÉRAUX ANGLAIS.

Voici ce que le " Witness " libéral disait le 15 août 1891 :

"Le Gouvernement Mercier a été corrompu et extravagant depuis le premier jour de son existence, et si le peuple de cette Province connaissait véritablement comment ses intérêts sont administrés, il se hâterait, à la première occasion, de chasser du pouvoir M. Mercier et son Gouvernement."

Et le 30 mars dernier, ce même journal parlant de l'administration Mercier la qualifie de "*scandalous and extravagant.*"

OPINION DU "FREE PRESS", AUTRE ORGANE LIBÉRAL ANGLAIS.

Le "*Free Press*", journal libéral de Winnipeg, disait ces paroles énergiques en 1891 :

"Angers devrait agir ! Les Ministres de Québec devraient être démis et logés en prison."

OPINION DE "LA PATRIE", ORGANE DE M. LAURIER À MONTRÉAL.

La "*Patrie*" du 5 décembre 1891 publiait sur le chantage politique de la clique un remarquable article dont nous reproduisons le passage suivant :

" On a organisé à Montréal comme à Québec, en dehors de l'influence légitime des députés locaux, les offices de chantage politique où l'on carotte ceux qui ont des faveurs à demander au Gouvernement. On met à contri-

bution les grands et les humbles, les gros et les petits. On fait payer commission sur tout.

" Le premier entrepreneur libéral venu pourrait en dire long à ce sujet.

" Eh bien ! la "*Patrie*" gêne ces Messieurs que tout le monde connaît, car elle attire, de temps en temps, l'attention du public et du Gouvernement sur ces agissements occultes."

Dans la "*Patrie*" du 30 décembre 1889, sous le titre de " Sonnez le ralliement, mais sonnez fort," M. Calixte Lebeuf donne une leçon sévère à M. Ernest Pacaud, en réponse à un article de "*l'Electeur*" qui appelait son parti au ralliement. Nous en extrayons ce qui suit :

" Vous avez accaparé le parti ; vous en avez fait votre chose à vous ; vous l'avez exploité, j'allais dire : " Dieu sait comment ! " mais je pense pouvoir dire : " Tout le monde sait comment ! " Vous avez même voulu chasser du parti les hommes et les journaux qui vous disaient que le parti était la propriété commune ; vous n'avez pas voulu entendre, quand on criait que vous meniez le parti à sa ruine, et vous nous avez même répondu par des insultes grossières, quand on avait l'audace de vous écrire confidentiellement qu'il y avait des mécontentements."

OPINION DU "GLOBE," LE PRINCIPAL ORGANE DES LIBERAUX ANGLAIS.

Le "*Globe*", organe en chef des Libéraux, disait le 23 janvier 1892, sous le titre : "Corrompus et Voleurs ":

Les Canadiens-Français respectables se sentent humiliés ces jours-ci. Il est prouvé que le Cabinet Mercier est corrompu de fond en comble. C'est par milliers de piastres que l'on a pillé le Trésor Public pour faire des fonds d'élection, démoraliser le peuple, ou permettre de mener grand

train de vie à des voleurs dont l'exemple était d'autant plus pernicieux qu'ils étaient Ministres de la Couronne. La Province est de fait en banqueroute."

OPINION DU Dr CAMERON, M. P. P.

M. le Dr. Cameron, de Huntingdon, a été le seul député anglais qui ait appuyé M. Mercier pendant ses quatre années de son régime. Voici ce qu'il a répondu aux questions qui lui ont été posées par un des représentants du *Star :*

Q.—" Allez-vous vous présenter de nouveau dans Huntingdon ?

R.—" Je crois que oui, pourvu que mes amis m'offrent la nomination.

Q.—" Quelle sera votre politique ?

R.—" Qu'entendez-vous par là ?

Q.—" Doit-on vous regarder comme un des partisans de Mercier ?

R.—" Je regrette beaucoup de dire qu'en face des révélations qui ont été faites depuis la dernière Session de la Législature, je ne me crois plus justifiable de promettre mon appui à M. Mercier. Je préfèrerais plutôt me retirer dans la vie privée que d'appuyer un Gouvernement coupable des accusations honteuses portées contre lui ".

Le plus gros soufflet que la clique ait reçu.

OPINION DE M. LAURIER.

Le 18 janvier 1892, M. Laurier disait à St-Roch de Québec :

" J'ai été toute ma vie opposé au " boodlage " et je le serai toujours (appl.). Je condamnerai le "boodlage" chez mes amis, comme je le condamne chez mes adversaires."

.....

" Quant aux scandales de la Baie des Chaleurs, je n'hésite pas à dire pour ma part que c'est une fraude ", que c'est une transaction "malheureuse" qu'il faut "condamner" sans hésitation, qui ne peut être défendue."

.....

Mais j'ajoute ceci : " quoique je sois l'ami personnel de M. Mercier, et quoique nous ayons combattu dans les mêmes rangs politiques pendant longtemps ce n'est pas à dire "que j'approuve tout ce qui a été fait par M. Mercier."

.....

Je déplore autant que qui que ce soit le "scandale" de la Baie des Chaleurs : c'est une transaction malheureuse qui ne peut être défendue ; c'est une transaction déplorable "à tous les points de vue."

.....

J'ai parlé de lettres de crédit. Je suis trop Libéral, trop Indépendant, et j'ai trop à cœur les principes de mon parti pour vouloir approuver les lettres de crédit. C'est une pratique vicieuse."

Dans le même discours, M. Laurier disait :

"Quel est le devoir des électeurs dans les circonstances actuelles ? Notre ligne de conduite est toute tracée par un article du *Witness* ; ce journal a dit que, si la Province de Québec était "habitée" par des Anglais, la population se livrait contre la Couronne et chasserait du pouvoir le ministère qui n'a pas droit d'y être. Nous ne sommes pas une race inférieure, et je vous demande de ne pas vous montrer inférieurs à nos concitoyens Anglais, quand il s'agit de vos droits constitutionnels."

Après l'acquittement de Mercier.

OPINION DU "HERALD", ORGANE LIBÉRAL.

Après l'acquittement de M. Mercier, le "*Herald*" disait :

"Personnellement il a été justifié, et nous l'en félicitons Politiquement il a un dossier qui le tiendrait dans un désavantage assez grand pour ruiner toute perspective de succès politique."

OPINION D'UN MEMBRE MÊME DU CABINET MERCIER.

L'Honorable M. Boyer flétrissait, en 1892, le Régime Mercier en ces termes :

" Le contrat passé par Pacaud et Armstrong est un malheur national. Si je suis réélu, et s'il ne s'agit que de

mon vote pour faire subir à M. Pacaud un châtiment exemplaire, je le donnerai de grand cœur.

" Le Lieutenant-Gouverneur Angers a bien fait d'établir la Commission Royale.

" Le Contrat Langlais, à mon point de vue, est une infamie ".

Il y aurait beaucoup d'autres citations à faire, mais celles qu'on vient de lire sont plus que suffisantes pour le moment.

D'ailleurs, il faudrait plusieurs livres pour tout citer Contentons-nous donc de mentionner les déclarations du Dr. Cameron, de Mr. Denison, les résolutions des Libéraux de Richmond, de Brome et du comté d'Huntingdon assemblés en convention, de M. Damase Parizeau, de M. J. B. Brousseau, et de tant d'autres, condamnant et flétrissant l'administration de celui que nos rouges se proposent de prendre pour modèle et pour patron.

Et quels sont ces rouges ?

Ce sont MM. Marchand, Carrier, Pinault, Déchêne, Gouin, Rainville, Robidoux, Morin, Stephens, Bernatchez, Tessier, Shehyn, Bourbonnais, Gladu, Parent, Turgeon Langelier, etc., etc., tous ceux qui ont soutenu de leurs votes le Gouvernement Mercier, ce Gouvernement qui restera, comme l'a si bien dit M. Tarte, une flétrissure pour notre histoire.

Tous ces hommes ont aujourd'hui le front de venir redemander un mandat au peuple de la Province, qu'ils ont ruinée et déshonorée et ils ont le cynisme de marcher au combat sous l'égide de la mémoire de Mercier.

Ils veulent le venger, disent-ils !

Triste tâche, en vérité !

Quoi ! nos Rouges d'aujourd'hui veulent venger tout un régime d'infamie et de honte qui a été répudié par les principaux d'entre eux.

La Taxe.

Le 5 mars 1890, M. Tarte écrivait :

"La politique du Gouvernement Mercier conduira très vite à la ruine.

Avec le régime de prodigalités qui prévaut depuis trois ans, le Gouvernement n'aura bientôt plus d'autres ressources que celles de TAXER LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE pour sortir des embarras financiers qu'il crée avec un aveuglement coupable."

Et le 17 juin :

"Si le peuple veut être plumé davantage et s'il veut voir augmenter le taux de LA TAXE DIRECTE QUI EST DÉJÀ RECONNUE COMME INÉVITABLE, il n'a qu'à laisser le pouvoir entre les mains des gaspillards et des violateurs de la constitution."

La " *Patrie* ", organe du même M. Tarte, demande aux citoyens et contribuables de condamner ceux qui ont coûté au pays, de 1892 à 1897 la somme de $2,094,885.32 en taxes.

C'est demander avec M. Tarte de condamner le Régime Libéral qui a rendu cette taxe inévitable.

Les Taxeux, nous dit M. Tarte, ce sont les Libéraux qui ont forcé leurs successeurs à taxer pour combler le gouffre qu'ils avaient creusé.

M. Tarte a renié toutes ses convictions, mais le peuple n'a pas renié les siennes, et il continuera de crier, comme en 1892.

A bas ceux qui voudraient nous ramener à ce régime

de gaspillage, d'extravagance, de honte et d'infamie, qui nous a valu la taxe !

A bas les Libéraux !

La brillante victoire du 8 mars venait de mettre fin à une orgie administrative qui avait soulevé l'indignation populaire.

La Province de Québec avait été livrée au pillage par les Rouges ; ses coffres étaient vides, ses obligations énormes.

La succession que recevaient les Conservateurs était donc très difficile ; il fallait payer ce que le Gouvernement Mercier avait gaspillé avec une extravagance sans bornes.

Mais la plus stricte économie ne pouvait suffire à rétablir l'équilibre dans nos finances ; pour y arriver, il n'y avait pas d'autres moyens que de se ménager d'autres sources de revenus.

Comment, en effet, combler un déficit qui atteignait près de deux millions de dollars à la dernière année du Régime Rouge, comment faire face à l'augmentation de la dette publique de $13,000,000, comment enfin réparer les brèches faites à notre crédit par l'administration Mercier, sans recouvrir à ces moyens extrêmes ?

Le Gouvernement Conservateur se mit donc à l'œuvre, fort du mandat impérieux qu'il avait reçu de l'électorat. Il imposa des taxes que le Régime Libéral avait rendues nécessaires.

Cependant, ce n'était là qu'une mesure extrême et qu'on devait laisser de côté aussitôt que possible.

C'est ce qu'ont fait les Conservateurs et c'est ce qui sera leur meilleur titre à la reconnaissance de l'électorat.

Pour alléger le poids des taxes, ils ont, par une administration sage et économe, mais sans toutefois se dépar-

tir d'une politique progressive, diminué successivement les dépenses ; la meilleure preuve c'est qu'ils ont changé le déficit de $1,458,630 de l'administration libérale de 1890-91 en un surplus de $228,204 en 1895-96.

Et à mesure qu'ils diminuaient les dépenses, les Conservateurs allégeaient aussi le fardeau des taxes.

En 1895, la taxe sur les licences de commerce et sur certaines personnes a été abolie ; à la dernière session, la taxe sur les mutations de propriété a été complètement enlevée, de sorte que les Conservateurs ont ramené l'administration provinciale à l'état normal des dépenses strictement nécessaires et en même temps soulagé entièrement le peuple de toutes charges additionnelles.

Le Gouvernement Flynn peut donc se présenter en toute confiance devant l'électorat de cette Province ; les Conservateurs ont rempli une à une toutes leurs promesses.

Et après la session qui vient de se terminer, le peuple a l'assurance que l'administration Flynn, tout en étant largement progressive, maintiendra à l'avenir l'équilibre dans nos finances, et qu'en conséquence la Province de Québec marchera sûrement et rapidement dans la voie du progrès.

C'est le gage d'un succès éclatant pour les Armes Conservatrices aux prochaines élections.

L'organe de M. Marchand, Le " Canada-Français ", est ordinairement aussi menteur que *Le Soleil*, mais, lorsqu'il nous parle de nouvelles taxes imposées en 1892 par le Gouvernement Conservateur, il s'éloigne moins de la vérité que son confrère québecquois.

Le *Soleil* nous fait voir dans son grand tableau que les taxes prélevées par le Gouvernement Conservateur se montent à $6,498,912.00.

L'organe de M. Marchand,—ou plutôt M. Marchand lui-même, parce que c'est lui qui écrit dans le " Canada-Français—reconnaît, au contraire, que le Gouvernement

conservateur a prélevé en nouvelles taxes la somme de $2,094,885.32.

C'est donc près de deux millions et demi de moins que le chiffre du *Soleil*.

Voici, du reste, comment s'exprime M. Marchand, lui-même, dans le *Canada-Français*, daté du 19 courant :

" En résumant, dit-il, tout cela, on arrive à la conclusion que les taxes nouvelles imposées et perçues par les castors depuis 1892 jusqu'au 30 juin 1896, ont rapporté au Gouvernement et arraché au peuple $2,095,306.39 ainsi qu'il suit :

Taxes sur les mutations de propriétés	$908,987.35
Taxes sur les successions	$516,037.88
Licences de commerce et de manufactures	$453,698.80
Taxes sur certaines personnes	$ 65,528.30
Taxes pour l'entretien des aliénés	$102,832.99
Taxes pour la garde des prisons	$ 27,800.00
Taxes pour l'entretien des enfants dans les écoles d'industrie	$ 20,421.37
En tout	$2,095,306.39

C'est une moyenne annuelle de $523,826.82".

Nous enregistrons avec soin ces chiffres donnés par M. Marchand, lui-même. Il est le chef de la clique rouge. Il aspire à devenir Premier Ministre et demande à l'électorat de lui donner à cette fin une majorité.

Eh ! bien, il nous dit que les nouvelles taxes prélevées par le Gouvernement Conservateur se montent seulement à $2,000,000 en chiffres ronds et que ce chiffre représente une moyenne de $523,826 par année.

Sur ce dernier chiffre il se montre encore bien plus modéré que le *Soleil*, puisque ce dernier porte la moyenne annuelle à $1,602,228.

Le désaccord entre le *Soleil* et son chef, M. Marchand, est iment remarquable.

Il va sans dire que celui des deux qui mérite le plus d'être cru sur cette question, c'est M. Marchand.

Ainsi, lorsqu'un cabaleur étalera le grand tableau de taxes publié par le *Soleil*, et dans lequel il trouvera que le Parti Conservateur a prélevé en nouvelles taxes la somme de $6,408,000 en quatre années, vous pourrez lui mettre sous le nez le chiffre que vient de donner M. Marchand, lui-même, et qui n'est que $2,000,000, soit plus de quatre millions de moins.

La différence est sans doute digne d'être signalée, et il suffira de le faire pour convaincre les électeurs que la feuille rouge Québecquoise est tout-à-fait indigne de foi.

Mais un mot seulement de commentaire sur la conclusion que M. Marchand titre dans le *Canada-Français*.

La voici :

"Voici un bel échantillon de la valeur des promesses des castors !

" Est-il un seul homme sensé qui niera que si aux élections de 1892, le peuple eût pensé qu'il se ferait ainsi écorcher par les castors, il aurait consenti à leur confier le pouvoir ?

Que cette rude leçon lui profite pour les élections de 1897."

Cette conclusion est toute simplement ridicule.

M. Marchand reproche au Gouvernement Conservateur d'avoir imposé de nouvelles taxes qui lui ont rapporté $2,000,000 en quatre ans ; mais il ne prouve pas que les Conservateurs, en reprenant le pouvoir, en 1892, ont trouvé dans le trésor l'argent requis pour rembourser le fonds de garantie des compagnies de chemin de fer dépensé par le Gouvernement Mercier.

Ce fonds se montait à $2,000,000 et comment M. Marchand voit-il que le Gouvernement Conservateur pouvait se dispenser d'imposer de nouvelles taxes pour faire ce remboursement ?

Le revenu, sans de nouvelles taxes, était donc insuffisant,

puisque le Gouvernement Mercier s'est vu obligé de s'emparer non seulement des $2,000,000 du fonds de garantie déjà mentionnée ; mais qu'il a cru devoir aussi faire adopter, en 1890, une loi l'autorisant d'emprunter la somme de $10,000,000.

Telle était la situation lorsque les Conservateurs ont repris le pouvoir en 1892, et, cependant, M. Marchand qui connaît ces faits, a l'effronterie et l'insigne mauvaise foi de nous dire aujourd'hui dans son journal que le peuple s'est fait écorcher par les nouvelles taxes qui furent imposées, en 1892, par le Gouvernement Conservateur.

Est-ce ce dernier qui est à blâmer d'avoir imposé de nouvelles taxes,ou n'est-ce pas plutôt le Gouvernement Rouge de M. Mercier, dont M. Marchand était l'un des principaux soutiens, qui les avait rendues nécessaires ?

La cause de ces taxes, ce fut la mauvaise administration rouge, pendant la période de 1887 à 1891 et les taxes imposées plus tard furent l'effet de cette cause.

Ce raisonnement est clair ,et nous ne croyons pas qu'un seul électeur de bonne foi puisse comprendre autrement cette question de taxes.

Mais, quelle que soit la conclusion insensée de M. Marchand, nous lui donnons crédit d'être moins exagéré que le *Soleil* et de laisser entre ce dernier et lui un écart de plus de quatre millions de piastres.

Mettez-vous donc au moins d'accord si vous voulez que vos fausses représentations aient quelque poids.

Les vrais taxeux. "Les Conservateurs, disent les gazettes rouges, ont prélevé en taxes, $6,408,917.72 pendant que les Libéraux n'ont retiré de la même source que $3,814,269.16, soit $2,549,648.56 de moins ".

En supposant que cela fût vrai, les Conservateurs ont du moins employé l'argent public à des fins légitimes, ils

ont payé les dettes de la Province, l'ont tirée de l'ornière où les rouges l'avaient plongée. Nous avons rétabli l'équilibre dans les finances, éteint une dette flottante de treize millions, et diminué la dette publique de plus de deux millions. Il n'y aurait donc pas là matière à reproche.

Mais en réalité les Libéraux, grâce aux emprunts et en volant les dépôts de garantie des chemins de fer, ont dévoré $12,000,000, en quatre ans, et c'est autant qu'ils ont reçu. Par taxes ou autrement, cet argent est tombé dans leur gousset, et on sait à quoi il a été employé.

Voici à ce propos de très judicieuses remarques du " Nord " de St-Jérôme :

" Il est vrai que la recette du Gouvernement Mercier a été moindre, sous ce rapport, (les taxes proprement dites), que celle du Gouvernement Conservateur ; mais cela veut-il dire qu'il a gouverné plus économiquement que le Gouvernement Conservateur ?

"Il a reçu moins de la taxation ; mais n'a-t-il pas eu recours à d'autres expédients pour trouver de l'argent ?

"Et quels furent ces expédients ?

" Il s'empara de $2,500,000 de dépôts en garantie des compagnies de chemins de fer auxquels il n'avait pas le droit de toucher.

"Ces deux millions et demi ajoutés aux taxes prélevées par lui portèrent donc du coup sa recette à $5,814,569.

"Nous voilà peu éloignés des six millions et demi de taxes des Conservateurs.

"Puis, que dites-vous des $500,000 ou $600,000 d'arrérages que le Gouvernement Mercier retira des municipalités ?

"Ce dernier montant suffit pour établir que le Gouvernement Mercier n'a pu se tirer d'affaires avec les taxes qu'il a prélevées, et qu'il lui a fallu commettre l'irrégularité de s'emparer du fonds de garantie des compagnies de chemins de fer pour pouvoir surnager provisoirement.

"Et qui est-ce qui a remboursé ces $2,500,000 de dépôts des compagnies de chemins de fer ?

"Est-ce le Gouvernement Mercier ?

"Non, c'est le Gouvernement Conservateur qui a fait ce remboursement en se servant des nouvelles taxes qu'il fut obligé d'imposer en 1892.

"Le Gouvernement Mercier n'aurait-il pas mieux fait d'imposer lui-même de nouvelles taxes que de s'emparer de dépôts qui ne lui appartenaient pas ?"

Au lieu d'attaquer vigoureusement le bill des taxes, quand il fut proposé de le combattre clause par clause, d'y opposer une résistance énergique, l'Opposition ne fit qu'une protestation pour la forme. Dans le public, dans le monde des affaires, dans la presse libérale elle-même, on lui disait: " Vous êtes responsable ". Ce sentiment était si général, qu'à peine M. Marchand, qui n'osait pas alors prendre le titre de chef de l'Opposition et cachait sa responsabilité sous le titre de "doyen", avait-il fait un discours anodin contre le bill, qu'un autre député Libéral, M. Fitzpatrick, se levait et écrasait ses amis dans un discours qui lui valut leur haine et leurs violences.

Voici le résumé de son discours tel que nous le trouvons dans les journaux de l'époque, avec les réserves qui y sont faites :

" Il dit que le Gouvernement Mercier n'a pas fait ce qu'il devait faire et qu'il est responsable aujourd'hui de l'imposition de la taxe. Il est juste aussi que le peuple paie cette taxe, parce que, jusqu'à présent, c'est toujours le Gouvernement qui a payé pour les améliorations publiques. On a bâti des chemins de fer, ouvert des routes à travers la forêt pour la colonisation, et le peuple n'a rien payé. Comme il a profité de ces travaux, il aurait tort de crier, alors qu'on lui demande son concours pour sortir la Province de l'embarras dans lequel elle se trouve aujourd'hui. J'ai supporté le Gouvernement Mercier, et je dois

prendre ma part de responsabilité de ce qui a été fait. Je prends aussi ma part de responsabilité en imposant une taxe. Je ne crains pas de le répéter et de le proclamer partout; je prends ma part de responsabilité en imposant une taxe. Si la Province a été mal gouvernée dans le passé, il n'est plus temps d'y revenir et il ne faut s'occuper que des moyens nécessaires pour sauver la situation. Il est vrai que le nouveau Gouvernement a réduit les dépenses de plus de $400,000. Je ne veux pas dire qu'il n'aurait pas pu faire encore certaines réductions ; mais, enfin, il a fait beaucoup plus qu'il n'a jamais été fait auparavant.

"Je suis en faveur de la taxe, mais à condition qu'elle ne pèse pas plus sur une certaine classe que sur les autres. Il faut que ce poids soit supporté également et c'est ce que n'a pas fait le Gouvernement en présentant ces résolutions. Les villes vont payer presque tout et les campagnes presque rien. La classe commerciale va supporter une grande partie du poids et les cultivateurs vont être épargnés. Ce n'est pas juste. Toutefois, en rejetant ces résolutions, on combat le principe de la taxe, et ce n'est pas mon but. Je l'ai déjà dit, je suis en faveur de la taxe".

Voici maintenant une lettre de M. St-Pierre, journaliste, un Libéral rallié à l'Hon. M. Flynn. Nous la trouvons dans la *Minerve* du 15 mars dernier. Elle est intitulée : LES TAXEUX :

J'utilise les loisirs que j'ai depuis quelque temps à relire les discours des chefs libéraux au temps où ils étaient au pouvoir et j'éprouve à chaque page une surprise qui, j'en suis convaincu, sera partagée par une grande partie des électeurs qui voudront bien faire la même lecture. On oublie si vite! J'ai en ce moment sous les yeux le rapport d'un discours prononcé par l'Honorable M. Mercier à Saint-Jean de l'Ile d'Orléans, en 1886. C'est bien le même langage que nous tient l'Honorable M. Marchand au-

jourd'hui, la même fureur d'économie. L'ex-Premier Ministre cite le fait que les dépenses totales, moins les subsides aux chemins de fer, se sont élevées en 1885-86 à $3,157,578, et il déclare que cet "état de choses est effrayant" que cela indique "un régime d'abominations".

Mais nous voici en 1890. Ces mêmes dépenses atteignent $5,236,768, une augmentation de plus de deux millions. Le déficit s'élève à plus de $1,400,000. Déjà M. Mercier a dû recourir aux taxes nouvelles. Il a imposé une augmentation de $150,000 dans les impôts sur les débitants de liqueurs et une autre augmentation, de $150,000 dans les taxes sur les marchands de bois,ajoutant ainsi aux fardeaux qui pèsent sur une des plus importantes industries de la province. Mais M. Mercier ne s'alarme plus. Ses projets deviennent de plus en plus grandioses. Qu'on laisse faire les élections et on va voir les taxes se dessiner à l'horizon comme l'un des plus importants articles du programme libéral.

La deuxième session de 1890 s'ouvre. M. Mercier est sorti de la lutte triomphant, et c'est M. Desmarais, l'ami de cœur de M. Mercier, qui est chargé de dorer la pilule. Ecoutons-le bien parler du projet d'emprunt de $10,000,000 et des conséquences que la chose va entraîner.

"Maintenant, M. l'Orateur, relativement à l'emprunt, j'ai dit et je répète que les emprunts contractés pour rencontrer des obligations nouvelles pour exécuter les travaux publics, doivent être approuvés ; mais il faut aussi que ces emprunts ne soient faits que si on est en état de rencontrer les intérêts. Quand on emprunte on doit s'attendre à payer l'intérêt, et, M. l'Orateur, dans un pays nouveau, on doit emprunter si on veut développer les ressources publiques, mais d'un autre côté, on ne doit pas emprunter au-delà de ce que l'on peut payer d'intérêts."

C'est assez mal tourné, mais j'espère qu'on ne se trompe pas sur la signification qu'on doit attacher à ces paroles.

Elles furent prononcées par l'un des amis les plus soumis du Gouvernement Mercier, qui avait été précisément chargé de proposer l'adresse en réponse au discours du trône, et dans ce discours du trône, il était dit en toute lettre que le Gouvernement s'adresserait à la Législature pour " augmenter les revenus ordinaires pour faire face à la dépense additionnelle en élevant le coût des licences pour la vente des liqueurs enivrantes en prélevant un droit spécial sur l'exploitation de nos mines et en assurant d'autres nouveaux revenus nécessaires à maintenir l'équilibre entre les recettes et les dépenses ordinaires. "

" D'autres revenus" est grand comme le monde. Cela ouvrait la porte à un monde de projets. Si le Gouvernement, officiellement, parlait de taxer les mines et de s'attaquer ainsi à une industrie qui devrait donner de l'ouvrage à des milliers d'ouvriers et faire la richesse de la Province, M. Desmarais, lui, proposait de taxer le colon en élevant le prix des terres publiques. C'était une singulière manière d'encourager la colonisation.

M. Melville Deschênes avait aussi son petit projet. " A propos de l'imposition de nouvelles taxes, je repousse d'avance toute imposition qui pourrait peser sur la classe agricole, mais je ne vois pas pourquoi les industriels ne seraient pas appelés à contribuer pour leur part à l'administration de la chose publique."

Ainsi, on voulait taxer tout le monde, directement ou indirectement ; le colon comme l'ouvrier, le marchand comme l'industriel. Et il le fallait bien. Il n'était alors question d'économie nulle part. On se trouvait déjà en présence d'un déficit de $1,400,000 et l'emprunt de dix millions allait ajouter $400,000 d'intérêts, ce qui, ajouté au déficit, faisait $1,800,000 à trouver chaque année. Cette somme on prétendait la trouver par le seul moyen possible : les taxes. C'était la politique du parti libéral d'alors et la conséquence inévitable de ses largesses.

Qu'on écoute plutôt le grand financier du parti, l'Honorable M. Shehyn parlant de son siège en Chambre.

"Pour faire face à cette somme additionnelle d'intérêts, il va falloir de toute nécessité augmenter nos sources de revenus. C'est ce que nous nous proposons de faire en vous soumettant des mesures qui nous permettront de réaliser les recettes nécessaires. Il ne faut pas se faire d'illusions, il est impossible de subvenir à de grands travaux d'un intérêt public, dont le résultat sera d'assurer une plus grande somme de progrès matériel, sans que le pays soit appelé à faire quelques sacrifices. Il faut que le pays comprenne, comme il l'a déjà compris d'ailleurs, que pour améliorer sa condition il faut qu'il lui en coûte."

Et voici la parole autorisée du chef lui-même, M. Mercier, qui s'écriait à la séance du 28 décembre 1890.

"Il est vrai que vous allez payer plus de taxes sous certains rapports, mais pour un centin que vous donnerez, vous en recevrez 25. Je fais appel à votre patriotisme et je vous demande de supporter le Gouvernement dans cette entreprise".

Des citations de cette nature abondent dans les Débats de 1890, mais en voilà assez pour convaincre ceux qui, comme moi, n'avaient pas un souvenir bien précis de ce qui se passait en 1890.

Qu'on remarque qu'il ne s'agit pas ici de charges temporaires pour permettre de régler une situation embarrassée, mais bien de charges permanentes. Le Gouvernement actuel a réglé la situation, aboli les taxes. Ceux qui sont contre les taxes ne devraient pas être embarrassés pour faire un choix entre d'anciens Ministres qui ont créé la nécessité d'imposer les taxes et qui les voulaient permanentes, et les Ministres actuels qui, en économisant, ont diminué le fardeau. Il peut aussi y avoir à l'heure qu'il est des gens qui, comme feu l'Honorable M. Mercier, sont en faveur des taxes. Mais que l'on soit pour ou con-

tre les taxes, en théorie, que peut-on penser de politiciens, qui, comme, ceux qui veulent atteindre au pouvoir aujourd'hui, ont sciemment appuyé une politique qui devait amener de nouvelles taxes et qui aujourd'hui cherchent à exploiter l'ignorance et les préjugés contre les Taxeux ? Où est leur sincérité ? Où est leur honneur d'hommes publics ? Tous les députés qui ont appuyé l'administration Mercier ont évidemment été les véritables "taxeux", mais ceux d'entre eux qui crient contre les taxes aujourd'hui—ce sont des "taxeux" doublés de démagogie.

ST-PIERRE.

C'était sous le régime de l'administration Ross-Taillon. Le passif de la Province se chiffrait alors à $18,233,853.34 et le 16 juin de cette année, un financier de l'opposition, l'Hon M. Shehyn, qui devint trésorier sous Mercier, présentait une motion de censure contre le Gouvernement qu'il accusait d'avoir augmenté la dette publique au lieu de la diminuer et d'avoir rendu nécessaire l'imposition de la taxe directe.

Donc de l'aveu même du financier de l'opposition en 1886, la taxe directe était devenue nécessaire parce que notre passif se chiffrait à $18,233,853.

Or, en 1892, après le régime Libéral, le passif de la Province avait été porté à $35,849,230.18.

L'impôt était-il alors moins nécessaire qu'en 1886 ?

Il fallait en outre compter avec un déficit de $1,742,651, un revenu en baisse, une dette flottante, énorme, et des obligations qui mettaient en jeu le nom et l'honneur de la Province.

La taxe était-elle nécessaire ?

Le 30 mars 1892, l'Hon. M. Taillon disait :

" On nous a conseillé d'habituer le peuple à la taxe directe. Je diffère d'opinion avec ceux qui donnent ce con-

seil. Il est contraire à l'idée des pères de la Confédération. Je craindrais que l'habitude ne vint trop vite et que l'abondance des recettes n'amenât un retour au danger dont nous étions menacés."

Pour interpréter ces paroles de M. Taillon comme une promesse de n'imposer aucune taxe directe, il faut y mettre une bonne volonté qu'une thèse insoutenable seule peut inspirer. Sous une forme ou sous une autre, la taxe directe a toujours existé, existera toujours en cette Province. C'est la seule manière d'ailleurs qui soit donnée au Gouvernement Provincial de tirer un revenu de certains trafics, professions, etc. Ainsi les hôteliers paient licence, les encanteurs paient licence, les marchands d'occasion paient licence, nous payons des timbres judiciaires, d'enregistrement, autant de taxes directes.

D'autres taxes rendues nécessaires par les extravagances du régime " des tourelles dorées " ont été imposées sur les successions, sur les mutations de propriétés, sur les manufactures, etc. Etait-ce là la taxe directe " contraire à l'idée des pères de la Confédération " ? Non. C'est de la taxe directe, si l'on veut, mais non la taxe directe, telle qu'elle est comprise, telle qu'elle est et a toujours été redoutée en cette Province.

La taxe directe, la seule dont voulait et pouvait parler M. Taillon, en 1892, est la taxe sur la propriété foncière, la taxe universelle sur la personne ou sur les biens, "*per capita*", proportionnelle ou progressive. Une taxe particulière, comme celles sur les manufactures et le commerce, sur certaines personnes, sur les mutations d'immeubles, les successions, n'a ni la fixité, ni l'immutabilité de la taxe foncière. Elle change avec le nombre des personnes, des manufactures, elle est réglée suivant la quantité, en valeur et en nombre, des échanges immobiliers et des héritages. Elle est à la taxe directe, dans l'acception régulière du mot ce qu'est l'espèce au genre.

Le Gouvernement n'a pas imposé la taxe directe, il a tenu sa promesse sur ce point comme sur la question des emprunts. La Province ne veut pas de la taxe directe et le Gouvernement a respecté sa volonté. C'est ce qui a été bien clairement prouvé en 1893, par un vote de la Chambre, par le vote unanime de tous les membres du Gouvernement. L'Honorable M. Morris avait soumis la proposition qui suit :

"Que cette Chambre est d'opinion que les taxes imposées sur les marchands, en cette Province, devraient être immédiatement abolies et remplacées par une taxe d'un millième par piastres sur tous les immeubles imposables de la Province, dont l'évaluation serait basée sur les rôles d'évaluation des cités et municipalités et que ces taxes devraient être perçues par des employés municipaux.

La Chambre rejeta cette proposition, qui n'a été appuyée que par les députés des centres commerciaux.

Avons-nous tenu nos promesses ?

Pour résumer ce qui précède, nous empruntons au *Courrier du Canada* l'article suivant :

"Le Gouvernement Mercier laissait un déficit de $1,458,630, en tenant compte des fameuses dépenses spéciales de M. Shehyn.

Il était impossible de faire une réduction de dépenses pour un chiffre aussi considérable.

Il fallait donc combiner l'économie dans la dépense avec l'augmentation dans le revenu.

Le Gouvernement Conservateur a diminué les dépenses d'environ $816,000.

Il est parvenu à faire rendre aux anciennes sources de revenu, par l'habileté de son administration, $426,000 de plus.

Et il a comblé le reste du déficit par les nouveaux impôts, qui ont produit pour la dernière année fiscale $444,000 en chiffres ronds.

Maintenant il est clair que si le Gouvernement Mercier n'avait pas administré les affaires pendant cinq ans, la taxe n'aurait pas été nécessaire.

Si le Gouvernement Mercier n'avait pas porté les dépenses, du chiffre de $3,000,000 environ où les avaient laissées les Conservateurs en 1886, au chiffre de $4,900,000 en chiffres ronds, la taxe n'aurait pas été nécessaire.

Si le Gouvernement Mercier n'avait pas augmenté de $400,000 environ le service d'intérêt de la dette, la taxe n'aurait pas été nécessaire.

Si le Gouvernement Mercier n'avait pas augmenté de $100,000 la dépense pour législation, la taxe n'aurait pas été nécessaire.

Si le Gouvernement Mercier n'avait pas augmenté de $85,000 la dépense du Gouvernement Civil, la taxe n'aurait pas été nécessaire.

Si le Gouvernement Mercier n'avait pas augmenté de $200,000 la dépense pour l'administration de la justice, la taxe n'aurait pas été nécessaire.

Si le Gouvernement Mercier n'avait pas augmenté de $241,000 la dépense sous le chef "Services divers," la taxe n'aurait pas été nécessaire.

Si le Gouvernement Mercier n'avait pas créé ce chapitre fameux des *Dépenses spéciales*, qui était rendu au chiffre de $820,000, en 1891, la taxe n'aurait pas été nécessaire. (Voir pour le détail de toutes ces augmentations l'état comparatif publié à la page 26 du discours budgétaire de 1892.)

Les *taxeux*, ce ne sont donc pas les Conservateurs, ce sont MM. Marchand, Shehyn, Robidoux, Dechêne, Turgeon, Tessier, Gladu, Chênevert, Pinault, Bernatchez, tous les anciens collègues et partisans de M. Mercier.

La taxe, savez-vous quand elle a été décrétée ? Retenez bien cette date. Elle a été décrétée par la majorité de M. Mercier, quand cette majorité a repoussé, par son vote, l'a-

mendement de M. Hall, le 29 décembre 1890. Voici cet amendement qui se trouve à la page 320 des Journaux de l'Assemblée Législative, 1890, volume XXV :

"L'Honorable M. Shehyn propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil."

"M. Hall propose comme amendement, secondé par l'Honorable M. Blanchet, que tous les mots après "que" jusqu'à la fin de la question, soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants :

" Cette Chambre est prête à voter les subsides à Sa Majesté, mais elle regrette que malgré ses promesses d'administrer les affaires publiques avec prudence et économie, le Gouvernement a, pendant les trois premières années de son administration, dépensé $1,699.000 pour dépenses ordinaires et $4,069,888 pour dépenses extraordinaires de plus que le Gouvernement précédent 1885-86, ce qui fait une différence totale de $5,768,897 que, nonobstant cette augmentation énorme de dépense en grande partie improductive, le Gouvernement n'a pas encore trouvé le moyen de venir en aide d'une manière efficace à la colonisation et à l'éducation dans les municipalités rurales, et que ses déclarations aux électeurs de cette Province et les réclamations de ces derniers sur cet important sujet ont été méconnues.

" Que, malgré l'emploi irrégulier, contrairement aux volontés de cette Chambre, d'une partie du dernier emprunt de $3,500,000, ainsi que des dépôts de garantie de chemin de fer et autres, au montant d'environ $2,329,000 pour des fins pour lesquelles ils n'étaient pas destinés, la dette flottante se trouve, par l'incurie et l'extravagance du Gouvernement, portée à plus de $7,600,000, et qu'en y ajoutant les nouveaux subsides aux compagnies de chemins de fer et aux autres dépenses en rapport avec iceux, elle atteindra le chiffre alarmant de $14,000,000 ;

" Que l'emprunt proposé nécessitera pour le paiement

seul des intérêts, une dépense annuelle de $400,000, et que pour se procurer [illegible] nécessaire pour payer l'intérêt et les frais d'amortissement déjà si élevé de notre dette publique, dépense qui après l'emprunt, s'élèvera à $1,600,000, c'est-à-dire environ la moitié de nos revenus, le Gouvernement se trouve dans l'obligation d'imposer de nouvelles taxes dont quelques-unes auront pour effet de paralyser nos industries naissantes et d'éloigner les capitaux de cette Province.

" Sous ces circonstances, cette Chambre croit de son devoir de reprocher sévèrement au Gouvernement d'avoir, *en augmentant ainsi les dépenses et la dette de la Province*, rendu nécessaire dans un avenir prochain *l'imposition de taxes encore plus onéreuses* et de mettre ainsi en danger l'avenir des institutions auxquelles la Province est si profondément attachée."

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise, et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

Pour :—Messieurs Beauchamp, England, Lessard, Normand, Bédard, Grenier, McIntosh, Owens, Blanchet, Hall Marion, Robertson, Duplessis, Leblanc, Nantel.

Contre :—Messieurs Basinet, Desmarais, Lovell, Pouliot, Pinault, Béland, Duhamel, McShane, Rinfret, Bernatchez, Fitzpatrick, Marcotte, Robitaoux, Brunet, Girard, Mercier, Rocheleau, Cardin, Gosselin, Monfette, Shehyn, Carrier, Laliberté, Morin, Ste-Marie, Chênevert, Lalonde, Parent, Tessier, (Portneuf), Turgeon et Watts."

C'est à ce moment que la taxe a été décrétée, et les hommes qui en sont responsables ce sont les députés qui ont voté contre l'amendement et qui ont ratifié ainsi l'administration scandaleuse extravagance et les folles dépenses du Gouvernement Mercier. Ce sont MM. Déchêne, Turgeon, Bernatchez, Pinault, Pouliot, Morin, Tessier, Lemieux, Parent, Cardin, Carrier, Chênevert, Rocheleau, etc.

QUÉBEC ET ONTARIO.

Il n'y a pas de points de comparaison entre les Provinces d'Ontario et de Québec sous le rapport de la dépense et de la dette publique.

Dans Ontario les chemins de fer n'ont reçu de la Législature que $7,000,000 en subsides, tandis que les subventions aux chemins de fer accordées par la Législature de Québec s'élèvent à plus de $24,000,000 ; mais ce fait n'établit aucunement que le peuple d'Ontario soit moins obéré que l'est le peuple de la Province de Québec.

Dans Ontario, une somme de $10,500,000 a été souscrite par les Municipalités en faveur des chemins de fer, tandis que les Municipalités de la Province de Québec n'ont souscrit que $4,000,000 pour le même objet.

Il y a aussi dans Ontario, beaucoup d'autres frais administratifs, qui sont supportés par les Municipalités, tandis que ces frais sont à la charge du Trésor Public dans la Province de Québec.

Le Gouvernement centralise à Toronto presque tous les pouvoirs des Municipalités dont les recettes mêmes tombent en partie dans la trésorerie Provinciale.

N'oublions pas que la taxe directe existe dans Ontario, sur plusieurs industries et qu'à la dernière session le Gouvernement de cette Province annonçait d'autres impôts.

N'oublions pas non plus que des journaux d'Ontario, notamment le *Mail* et *l'Empire* comparant en janvier les finances de notre Province avec celles de la Province d'Ontario concluaient à la louange de l'administration Flynn.

Les emprunts.

Nous allons voir quels sont les vrais emprunteurs.

Dans son discours sur le budget, le 20 mai 1892, pages 39 à 40, M. Hall, Trésorier, disait :

"Il n'y a qu'une seule voie ouverte devant nous, c'est d'équilibrer la recette et la dépense et d'éviter de nouvelles obligations. "Mon prédécesseur surmontait toutes les difficultés en faisant des emprunts" et en se servant des fonds en fidéicommis, mais faut s'arrêter pour la seule raison que la Province "ne peut plus recourir à de nouveaux emprunts."

Et les Conservateurs ont tenu leur parole. Ils se sont arrêtés précisément à l'emprunt Mercier, et n'ont pas recouru à des emprunts nouveaux.

Pour la centième fois nous affirmons que le Gouvernement Conservateur n'a pas emprunté un seul sou en vertu d'une loi d'emprunt autre que celle de Mercier.

Et l'emprunt de $10,000,000, qui l'a déclaré nécessaire, qui l'a voté ? les Libéraux. Relisez les noms.

Ont voté sur l'emprunt de dix millions :

Pour :—Messieurs Bazinet, Béland, BERNATCHEZ, BISSON, Boyer, Brunet, Cardin, CARRIER, CHÊNEVERT, Clendinneng, Cotté, DECHÊNE, Desmarais, Duhamel, Fitzpatrick, GIRARD, GIROUARD, GLADU, GOSSELIN, LALIBERTÉ, LALONDE, Langelier, LEMIEUX Lovell, McShane, Marcotte, MERCIER, MORIN, PARENT, PINAULT, Pouliot. Rinfret, ROBIDOUX, Rocheleau, Rochon, SHEHYN, Sainte-Marie, TESSIER, (Portneuf) TESSIER, (Rimouski) TURGEON et WATTS.

Le 25 septembre 1896, le "Courrier du Canada" publiait sous les titres les emprunts à Québec", "Les erreurs de la Patrie" :

Sous ce titre "Les emprunts à Québec, la Patrie" publie ce qui suit :

"Tout le monde se rappelle que lors des élections de 1892, le grand cheval de bataille des Conservateurs, c'était l'emprunt de dix millions".

"M. Mercier était autorisé par une loi votée à cette époque à emprunter $10,000,000, pour diverses fins mentionnées dans le statut de 1890, entr'autres pour construire une prison nouvelle, bâtir une école normale à Québec, pour voir à la construction ou à l'achat d'une ou plusieurs asiles d'aliénés en temps utile pour l'expiration des contrats d'affermage, la construction de ponts en fer et de grandes routes de colonisation, l'empierrement des chemins, etc.

"Si l'on eut cru les orateurs et les ministres conservateurs, cette loi autorisant l'emprunt allait être rappelée sous le plus bref délai.

"Eh bien ! le croirait-on ? Le Gouvernement a emprunté en 1893 $4,200,000 d'abord pour rembourser l'emprunt de 1891, puis $3,000,000 en mars 1894. Il a en vertu d'une loi qu'il a fait voter lui-même depuis 1892, emprunté $5,226,000 pour payer les $4,000,000 empruntées par M. Mercier.

" Et non content de cela, il a fait déclarer par la Chambre que sur les dix millions il avait encore droit d'emprunter $3,200,000.

"Il aura donc emprunté $3,000,000 en mars 1894, et $5,226,000 en octobre 1894.

"Et il n'aura rien fait de ce que M. Mercier se proposait de faire, de ce qui était mentionné dans le préambule de la loi autorisant l'emprunt de dix millions".

Ecartons d'abord du débat cette affirmation qu'en 1892,

les orateurs et les Ministres Conservateurs ont proclamé que la loi d'emprunt présentée par M. Mercier en 1890 et votée par sa majorité, allait être rappelée sous le plus bref délai.

Comment aurions-nous pu faire une semblable déclaration lorsque, déjà, cette loi avait été partiellement exécutée ; lorsque déjà, quatre millions sur les dix avaient été empruntés.

Ce que nous avons dénoncé en 1892, c'est cette politique insensée, c'est cette orgie d'extravagance, qui avaient rendu nécessaire cet emprunt de dix millions.

Ce que nous avons promis, c'est de mettre fin à cette politique d'emprunt en n'augmentant plus davantage la dette flottante, et en n'en créant pas une nouvelle après avoir soldé celle de M. Mercier.

En 1892, ce qui était dû, était dû ; ce qui était emprunté réellement et virtuellement était emprunté. Nous ne pouvions promettre de défaire ce qui était fait, nous ne pouvions promettre que de ne pas recommencer, que de mettre fin à ce système désastreux.

Voilà pour les promesses de 1892.

Maintenant la "*Patrie*" essaie d'embrouiller la question, quant aux opérations du Gouvernement Conservateur, tant pour rembourser l'emprunt de $4,000,000 de M. Mercier, que pour achever de solder la dette flottante créée par lui.

Vous avez emprunté, dit-elle, en 1893 pour rembourser l'emprunt de 1891, puis vous avez emprunté $3,000,000 en mars 1894, puis vous avez fait voter vous-même une autre loi pour emprunter $5,226,000 pour payer les $4,000,000 de M. Mercier, puis vous avez fait passer une autre loi pour déclarer que vous pourriez emprunter encore $8,200,000.

Nous allons mettre la lumière dans tout cet embrouillamini.

M. Mercier avait emprunté $4,000,000, en 1891, remboursables dans deux ans, c'est-à-dire en juillet 1893. En 1893, il nous fallait faire face coûte que coûte à cette échéance. Mais les circonstances étaient alors tellement mauvaises, que M. Hall s'est borné encore à une opération de deux ans de terme. De sorte que, à la fin de 1894, pour ne pas attendre à la dernière minute—l'échéance était le 15 juillet 1895, nous avons transformé cet emprunt Mercier à court terme en un emprunt à long terme. Ces deux opérations de juillet 1893 et de décembre 1894 n'avaient d'autre but que de faire face aux échéances de l'emprunt de $4,000,000 fait par M. Mercier.

Mais il nous fallait payer le reste de la dette flottante, évaluée par M. Shehyn dans le préambule de l'emprunt, à $10,862,000.

En mars 1894, M. Hall s'est procuré $2,744,800, et, en avril 1896, M. Taillon s'est procuré $3,017,000, toujours en vertu de l'emprunt des $10,000,000 décrété par M. Mercier. Mais, au 30 juin 1896, nous n'avions reçu que $2,044,000 sur cette dernière émission de débentures.

Cela fait $4,788, 800 que le Gouvernement Conservateur a touché jusqu'au 30 juin dernier à l'acquit de la dette flottante.

Mais, dit la "*Patrie*", les Conservateurs n'ont pas payé les obligations qui étaient énumérées au préambule de l'emprunt, nous avons démontré à plusieurs reprises que c'est là une fausseté manifeste. Prenez le statut de 90, 54 Victoria, aux pages 28 et 29. Que trouvez-vous énuméré au préambule de l'emprunt ? Vous voyez entre autres obligations :

Subsides aux chemins de fer.
Dépôts de garanties de compagnies de chemin de fer.
Palais de justice de Montréal.
Ponts en fer.
Ecoles normales à Montréal.
Certaines dépenses spéciales.

Palais de justice à Ottawa et Pontiac.

Débentures du Palais de justice de Fraserville.

Voilà autant d'obligations énumérées au préambule de l'emprunt de 1890.

Eh bien, nous avons payé à l'acquit de ces obligations :

Subsides aux chemins de fer	$3,612,897
Remboursement des dépôts de garanties	$1,250,055
Palais de Justice de Montréal	$705,414
Ponts en fer	$203,010
Ecole Normale Jacques-Cartier	$110,000
Réclamation Charlebois	$38,000
Palais de Justice de Pontiac	$32,791
Palais de Justice de Hull	$10,000
Débentures, Palais de Justice Fraserville	$20,000
	$5,982,167

Voilà ce que nous avons payé à l'acquit des obligations mentionnées dans le préambule de l'emprunt.

En présence de ces chiffres, il est difficile de concevoir que la Presse Libérale ose soutenir que le Gouvernement Conservateur n'a pas appliqué le produit des emprunts à payer la dette flottante de M. Mercier.

Dépenses des deux régimes.

Pour arriver à établir l'équilibre dans le budget les conservateurs ont été obligés de diminuer les dépenses, et ils l'ont fait courageusement.

Nous allons le prouver en ouvrant les Comptes Publics de 1896, dernière année fiscale du Gouvernement Conservateur, et les Comptes Publics de 1891, dernière année fiscale entièrement contrôlée par les libéraux.

Voici la comparaison éloquente que nous fournissent ces documents pour les différents chapitres du service public :

LÉGISLATION.

1890-91, C. P., p. 5	$281,078.74
1895-96, C. P., p.5	195,549.27
Diminution	$ 85,529.47

GOUVERNEMENT CIVIL.

1890-91, C. P., p. 5	$269,660.07
1895-96, C. P., p. 5	253,401. 69
Diminution	$ 16,258.38

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE.

1890-91, C. P., p. 5	$679,006. 18
1895-96, C. P., p. 7	568,544. 28
Diminution	$110,461. 90

ARTS ET MÉTIERS, INSTITUTIONS LITTÉRAIRES ET SCIENTIFIQUES, Etc.

1890-91, C. P., p. 9	$402,106. 34
1895-96, C. P., p. 7	382,759. 76
Diminution	$ 19,346. 58

TRAVAUX PUBLICS.

1890-91, C. P., p. 11	$139,612. 83
1895-96 C. P., p. 9	95,544. 64
Diminution	$ 44,068. 19

SERVICES DIVERS.

1890-91, C. P., p. 15	$490,048. 41
1895-96, C. P., p. 15	433,099. 69
Diminution	$ 56,948. 72

DÉPENSES SPÉCIALES ET TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.

1890-91, C. P., p. 17	$820,254.15
1895-96, C. P., p. 11	58,485.34
Diminution	$761,768.81

Récapitulons toutes ces diminutions de dépenses :

Législation	$85,529.47
Gouvernement Civil	16,258.38
Administration de la Justice	110,461.90
Arts et métiers, etc	19,346.58
Travaux Publics	44.068.19
Services Divers	56,948.72
Dépenses spéciales	761,768.81
Diminution	$1,094,382.05

Par contre dans trois services il y a eu augmentation :

Service de la dette	$225,923.66
Agriculture	41,185.20
Institutions de charité, asiles, etc	9,205.59
	$276,314.45

Quant au service de la dette, les Conservateurs ne sont pas responsables de l'augmentation. Pour l'agriculture, ils se font gloire d'avoir été larges ; et dans le chapitre des asiles etc., l'augmentation est incontrôlable.

En résumé, déduction faite des augmentations dans ces trois services, le Gouvernement Conservateur reste avec ce résultat :

Diminution de dépenses	$1,094,382.05
Augmentation de dépenses	276,314.45
Diminution	$818,067.60

Ces chiffres sont inattaquables.

La presse rouge contre les classes agricoles.

Nous trouvons dans le *Soleil* de samedi le 21 mars un long article aussi maladroit que mensonger sur la politique que le Gouvernement Conservateur a suivie envers la classe agricole.

Il est maladroit au point de vue même du parti rouge pour lequel il est fait, et parce qu'il se réfute lui-même, et il est mensonger pour rester dans la note ordinaire de la feuille de M. Pacaud.

La partisannerie du *Soleil* l'empêche de voir clair, et il en est rendu à dénoncer les octrois faits par le Gouvernement Conservateur pour améliorer la classe agricole.

Vous avez accordé, dit le *Soleil*, $200,000 aux sociétés d'agriculture, mais les comptes publics établissent que vous avez pris sur cette somme $92,000 pour encourager l'organisation de cercles agricoles.

Vous avez, ajoute le *Soleil*, dépensé, en 1893, $1,984 *pour encourager la construction des silos* (textuel) — Voir pages 145 et 147 des comptes publics. Vous avez dépensé $500, dit encore le *Soleil*, *pour encourager les beurreries* (textuel). Le cultivateur David Francœur a reçu $100, vous avez donné $400 à six autres cutivateurs.

Les propriétaires de fromageries ont reçu du Gouvernement Conservateur, dit encore le *Soleil*, la somme de $3,194.

Puis suit dans " Le Soleil" une longue liste de subventions accordées aux diverses organisations agricoles.

DÉPARTEMENT DES TERRES.

En 1887, quand les Libéraux prirent le pouvoir le revenu et les dépenses des Terres de la Couronne étaient comme suit :

Revenus	$692,620
Dépenses	202,427
Revenu net	$490,193

En 1891, lorsque les Libéraux furent forcés d'abandonner le pouvoir, les choses étaient changées comme suit :

Revenus	$742,544
Dépenses	352,518
Revenu net	$390,026

Cependant, en augmentant les taxes des commerçants de bois, les Libéraux avaient prélevé, en 1891, $49,924 de plus qu'en 1887, mais ils ont tant pratiqué de saignées dans le trésor qu'ils se sont trouvé $100,000 en dessous, en 1887.

La dernière année de l'administration conservatrice a donné le résultat suivant :

Recettes	$1,045,310
Dépenses	243,709
Revenu net	$801,601

Les Conservateurs, sans avoir augmenté la taxe des commerçants de bois, mais simplement en portant plus sérieuse attention aux affaires du Département des Terres de la Couronne, ont perçu $302,766 en plus et avec une dépense en moins que les Libéraux de $107,809.

Qui a augmenté la dette provinciale ?

ETAT COMPARATIF DES FINANCES DE LA PROVINCE.

1o—Régime Mercier.

Passif, 30 juin 1887	$22,188,700.08
Passif, 17 décembre 1891 (Rapport de l'assistant trésorier, M. Machim.	$35,984,875.60
Augmentation.	$13,796,175.52

2o—Régime Conservateur.

Passif, 17 décembre 1891	$35,984,875.60
Passif, 30 juin 1896 (D'après le discours de M. Marchand à St-Jean	$33,524,136.00
Diminution	$2,460,739.60

Les chiffres qui précèdent ont plus d'éloquence que le plus beau et le plus habile des discours.

La première partie nous fait voir que le Régime Mercier, pendant ses quatre années d'existence, augmenta la dette provinciale de $13,796,175.52.

La deuxième partie indique le Régime Conservateur, pendant les quatre années suivantes, a diminué la dette provinciale de $2,460,739.60.

Ces chiffres sont officiels et incontestables.

Voilà un résultat général qui démontre bien la valeur respective des deux régimes.

Electeurs, choisissez entre ceux qui vous ont endettés de près de 14 millions de piastres, et ceux qui, au lieu d'augmenter la dette provinciale, l'ont diminuée de $2,460,739.

Défi aux Rouges.

L'EMPRUNT 77.

Réfutez ce calcul, si vous pouvez, messieurs les rouges. Nous vous en défions.

Supposons deux cultivateurs empruntant chacun $1,000 pour dix ans. Le premier ne reçoit que $90 pour chaque $100 d'obligations, mais ne paie que trois p. c.; l'autre reçoit $100, c'est-à-dire le pair, mais il paie 4 p. c. Le premier perd $100, il est vrai, sur le capital, mais il économise $10 par an d'intérêt, soit, pour les dix ans, $100 que le second paiera de plus que lui. Lequel a fait le meilleur marché ?

L'emprunt est donc virtuellement au pair dans les deux cas.

C'est là tout le secret de l'emprunt Taillon à $77 (3 p. c.).

Les deux chefs.

L'HON. M. FLYNN EN 1878-1879.

Quand les rouges reprochent à l'Honorable M. Flynn d'avoir abandonné M. Joly (sir Henri), en 1879, alors qu'il était Premier Ministre de la Province de Québec, ils omettent deux choses :

De dire que leur parti ne tenait alors le pouvoir que grâce à la trahison d'un conservateur.

D'exposer les circonstances dans lesquelles l'Honorable M. Flynn a changé son allégeance.

Les Libéraux n'ont tenu le pouvoir à Québec de 1878 à 1879, que par la trahison.

Pas n'est besoin de rappeler la volteface, aussi soudaine, aussi imprévue qu'improbable, vu ses déclarations de la dernière heure, d'un conservateur, l'Hon. Arthur Turcotte qui reçut, pour prix de l'abjuration de sa vieille foi politique, le fauteuil présidentiel. Pas n'est besoin de rappeler que c'est à cette étrange conversion que le Gouvernement éphémère de M. Joly dut se maintenir au pouvoir pendant les quelques mois de son existence.

Mais rappelons dans quelles circonstances l'Hon. M Flynn a pris l'attitude qui lui vaut aujourd'hui les injures rétrospectives d'adversaires incapables de l'attaquer sérieusement.

La correspondance échangée entre M. Flynn et M. Joly peu de temps avant la chute de celui-ci, jette une pleine lumière sur la correction et l'honnêteté de la conduite de M. Flynn, à l'égard de son chef.

Voici ce qu'écrivait M. Flynn à M. Joly le 14 octobre 1879.

Québec, 14 octobre 1879

Honorable et cher monsieur,

Vers le 13 septembre dernier vous m'avez fait l'honneur de m'offrir le portefeuille de Secrétaire Provincial, remis par l'Hon. Alexandre Chauveau, démissionnaire. Je vous ai dit dans le temps que, vue la position prise par moi en Chambre sur certaines questions entr'autre la question de coalition, je ne pouvais pas alors accepter votre offre. Mais j'ai ajouté que vous étiez libre de vous choisir un autre collègue (permanent ou temporaire) ou d'attendre le résultat des élections générales avant de pourvoir à la vacance et que, dans ce cas, si les élections vous étaient favorables je serais prêt à me rendre à votre invitation. Vous êtes

tombé d'accord avec moi sur cette dernière alternative et je vous quittais en vous donnant à entendre que je consulterais mes amis.

Vers le 7 de ce mois, dans une entrevue que j'ai eue l'honneur d'avoir avec vous ,vous m'avez généreusement renouvelé votre offre. Je vous ai dit que si, (par suite de l'attitude prise par le Conseil Législatif), vous réussissiez à amener la dissolution je n'hésiterais pas à accepter. Vous avez agréé cette proposition, mais je vous informais en même temps que si je changeais d'avis avant le 28 octobre, je vous en informerais à temps.

Depuis cette entrevue, j'ai réfléchi et réfléchi sérieusement sur la gravité et l'importance de la question et considérant d'un côté, que vous pourriez aisément remplacer M. Chauveau, comme vous me l'avez dit ou donné à entendre et, de l'autre, que les journaux et les orateurs de l'opposition, donnant probablement plus d'importance aux paroles prononcées par moi en Chambre qu'elles n'en méritent, se servent de mon nom comme d'une arme contre vous et que, dans le cas où je deviendrais votre collègue, ma position, en semblables circonstances, pourrait être regardée comme anormale et pourrait devenir une source de troubles pour vous et pour moi, j'en suis en conséquence arrivé à la conclusion, non sans regret, de vous dire de ne pas compter sur moi et de disposer du portefeuille disponible comme vous le jugerez à propos.

Quant à mon attitude à l'égard de votre Gouvernement comme député, je dois vous dire que je n'ai présentement aucune intention de mettre ma conduite future en contradiction avec ma conduite passée ; mais, en même temps, je désire me réserver cette liberté d'appréciation et d'action, nécessaire à tout représentant qui veut agir honnêtement et suivant sa conviction, dans l'intérêt du pays.

Permettez-moi, avant de conclure, de vous offrir mes sincères remerciements pour cette preuve d'estime et de

confiance que vous m'avez donnée en m'offrant de faire partie de votre Cabinet.

Croyez-moi, honorable et cher monsieur,

Votre obéissant serviteur,

E. J. FLYNN.

Jusqu'à l'offre d'un portefeuille par M. Joly, M. Flynn avait fidèlement appuyé son chef. M. Joly lui offrant deux fois d'entrer dans le ministère, M. Flynn ne l'a ni surpris, ni trompé. Il lui a laissé toute sa liberté, lui a carrément et franchement posé ses conditions, ne l'a ni directement, ni indirectement gêné dans sa tâche.

Est-ce là la manière d'agir d'un traître ?

La meilleure preuve de la conduite irréprochable de M Flynn à l'égard de M. Joly, nous la trouvons dans la réponse que lui fit celui-ci.

Voici ce que M. Joly disait alors :

Québec, 17 octobre 1879

M. E. J. Flynn.

Cher monsieur,

J'ai reçu, hier soir, votre lettre du 14 octobre, m'informant que vous en êtes venu à la conclusion, non sans regret, de ne pas accepter de portefeuille dans le Gouvernement dont je suis le chef. Je regrette votre décision, mais j'ai trop de respect pour vous, aussi bien que pour moi-même, pour insister. Je vois avec plaisir que vous avez compris qu'en vous offrant un portefeuille, je n'ai pas voulu seulement pourvoir à une vacance dans le Cabinet, mais qu'avant tout, j'ai cherché à y faire entrer un homme généralement estimé pour ses talents et son intégrité, qui aurait fait honneur au Gouvernement. Vous avez rempli votre promesse en m'avertissant franchement de vos intentions au sujet de l'offre que je vous ai faite.

Quant à la ligne de conduite que vous vous proposez de tenir à l'avenir, vous m'informez que présentement vous

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

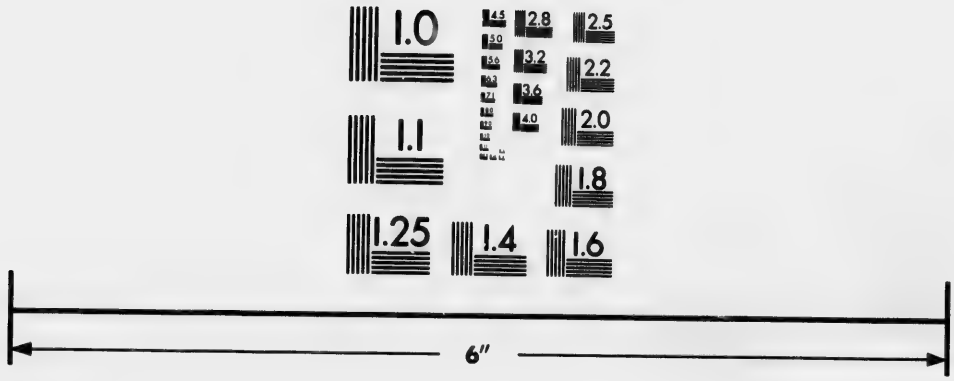

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

2.8
2.5
3.2
3.6
2.2
4.0
2.0
1.8

1.1
1.0

n'avez aucune intention de mettre votre conduite future en contradiction avec votre conduite passée, mais en même temps que vous désirez vous réserver cette liberté d'appréciation et d'action, nécessaire à tout représentant qui veut agir honnêtement et suivant sa conviction, dans l'intérêt du pays. Depuis que je suis au pouvoir, mon ambition a été de mériter la confiance des honnêtes gens et des gens éclairés, et ce n'est pas moi qui trouverais à redire contre vos vues.

Veuillez agréer, cher monsieur, l'assurance de ma considération.

Votre dévoué serviteur,

H. G. JOLY.

La conclusion est facile à tirer.

M. Flynn, voyant les difficultés de la situation dans laquelle se trouvait le Gouvernement Joly, s'est déclaré devant M. Joly, privément, et aussi en Chambre, en faveur d'une coalition. M. Flynn, comme tous les hommes sincères et patriotes de l'époque, désirait un Gouvernement en état d'administrer les affaires provinciales. Le Conseil Législatif avait refusé de voter les subsides et il fallait ou la dissolution ou une recomposition de ministère. M Flynn, comme il l'a formellement exprimé, était prêt à suivre M. Joly, dans ce seul chemin qui restait ouvert, et il n'a jamais dévié de sa ligne de conduite.

Où est la trahison ?

Lorsqu'après la chute du Gouvernement Joly, M. Chapleau forma un vrai ministère de coalition, qui empêchait M. Flynn d'en faire partie. M. Chapleau fit précisément ce que M. Flynn demandait à M. Joly, et M. Flynn eût manqué à son devoir et à ses convictions en refusant d'appuyer une politique qu'il avait énergiquement soutenue devant M. Joly lui-même.

Deux hommes surtout devront attirer spécialement l'attention durant la prochaine campagne électorale, l'Hon

M. Flynn, Premier Ministre, et M. Marchand à la tête de l'opposition.

Tous les deux, en effet, personnifient pour ainsi dire respectivement leur parti, en leur qualité de chefs, et pour cela même il n'est pas trop de dire que la Province de Québec aura un bon ou un mauvais Gouvernement suivant que l'un ou l'autre sera appelé au pouvoir.

Cette considération nous amène à nous demander lequel des deux les électeurs devront choisir.

Sera-ce M. Marchand ? Sera-ce l'Hon. M.Flynn ?

M. Marchand, quel titre a-t-il à la confiance publique ?

Ne s'est-il pas montré administrateur extravagant ?

Voyons-le à l'œuvre et jugeons-le.

Il a joué un rôle dans la politique provinciale, M. Marchand, mais c'est précisément ce qui doit lui attirer la réprobation populaire.

Commissaire des Terres de la Couronne sous le ministère Joly, il a vendu $5,000 à un M. Gowen, beau-frère du Premier Ministre d'alors une propriété qui valait $17,000. L'écart entre le prix de vente et la valeur est fort appréciable, comme on le voit.

Il eut enquête dans l'Assemblée Législative à ce sujet, et le comité, bien que composé en majorité de Libéraux, déclara que M. Marchand n'avait commis qu'une *erreur de jugement* dans cette affaire.

Cette *erreur de jugement* avait fait perdre $12,000 à la Province.

Mais ce n'est pas la seule *erreur de jugement* que l'on ait à mettre au compte de M. Marchand.

En sa qualité d'Orateur de l'Assemblée Législative sous le Gouvernement Mercier, il en a dirigé l'administration sessionnelle.

Et qu'est-il arrivé ?

De $52,812.26, qu'elles avaient été en 1885-86, sous le Régime Conservateur, M. Marchand avait fait monter les

dépenses sessionnelles à $94,766.34, sous le Régime Libéral. Et il ne peut s'excuser sur ce que l'accroissement des besoins nécessitait cette augmentation de dépenses, car les Conservateurs les ont fait baisser à $49,301.43, par la suite.

M. Marchand avait donc dépensé $15,464.91 de plus que les Conservateurs en une seule année, c'est-à-dire près du double.

Peut-on raisonnablement reposer confiance dans un homme qui est sujet à de pareilles *erreurs de jugement* ?

Et qu'est-ce que ce serait donc s'il devenait Premier Ministre ? C'est alors qu'il en ferait des *erreurs de jugement*, et c'est alors que par suite le budjet annuel grossirait et que le peuple aurait à payer des déficits dépassant le million.

Entre les deux chefs, entre M. Marchand et l'Hon. M. Flynn, l'électorat ne saurait donc choisir le premier qu'un passé d'extravagance compromet pour toujours.

D'ailleurs, qu'est-il besoin d'un changement ? Tout ne militet-il pas en faveur du maintien du Premier Ministre actuel à son poste ?

Avant d'être Premier Ministre, l'Hon. M. Flynn était Commissaire des Terres de la Couronne.

Les dépenses de ce département s'élevaient à $287,875 en 1891 sous le Régime Mercier, mais en 1896 l'Hon. M. Flynn les réduisit à $184.939, c'est-à-dire $102,926 de moins qu'en 1891. C'est là la preuve de son économie.

Mais, non content de diminuer les dépenses de son département, l'Hon. M. Flynn, en augmentait en même temps les revenus : l'année 1896 donne une augmentation de revenus de $302,799, comparée à l'année 1891 du Régime rouge. C'est là la preuve de son habileté administrative.

Et depuis qu'il est Premier Ministre l'Hon. M. Flynn a inauguré une politique de progrès qui s'impose à l'appro-

bution de l'électorat : conversion des subsides aux chemins de fer, conversion de la dette publique, encouragement à l'instruction primaire, encouragement à l'agriculture, enfin tout un vaste programme qui doit rendre la Province de Québec heureuse et prospère.

Mais il n'y a pas que la politique respective des deux chefs qui fait un devoir à tout homme bien pensant de préférer l'un à l'autre.

Il est important que celui que la Province de Québec placera au premier rang soit une personnalité capable de lui faire honneur aux yeux des autres Provinces du Dominion et aux yeux de l'étranger.

Or, le contraste entre les deux chefs à ce point de vue est tout aussi accentué qu'au point de vue de leur politique respective.

Autant l'un, l'Hon. M. Flynn, soulève l'enthousiasme par son haut caractère, son éloquence et ses capacités administratives, tellement que grand nombre de Libéraux ne peuvent s'empêcher de briser leurs liens de parti pour lui donner leur concours dans son œuvre de régénération financière de notre Province, autant l'autre M. Marchand jette le désarroi parmi ses propres partisans par son incapacité notoire.

Eh bien ! l'électorat va-t-il préférer M. Marchand, incapable, administrateur prodigue des deniers publics, l'homme sujet aux *erreurs de jugement* préjudiciables aux finances de la Province, l'électorat va-t-il préférer, disons-nous, M. Marchand à l'Hon. M. Flynn qui s'est toujours montré administrateur économe et progressif tout à la fois et qui se présente devant lui avec un programme digne en tous points de la confiance publique ?

Non, ce n'est pas possible.

L'électorat comprendra que son intérêt lui fait une nécessité de maintenir le Gouvernement Conservateur au pouvoir.

Les salaires.

Ceux qui reçoivent le *Soleil* ont pu voir, hier, deux nouvelles colonnes de chiffres indiquant les salaires réguliers et émoluments supplémentaires reçus par certains employés permanents et surnuméraires du service civil de Québec.

Le *Soleil* intitule cela "Comment on gorge des favoris" " scandaleux gaspillages."

Nous avons remarqué qu'une partie des employés qui ont reçu ces salaires et émoluments supplémentaires se compose de rouges.

Ce fait ne s'accorde donc pas avec le qualificatif de *favoris* qui leur est donné par le *Soleil*, et met nue la mauvaise foi de cette feuille.

Ces salaires et émoluments supplémentaires se monteraient à $48,000 et ce sont, dit le *Soleil*, autant de " scandaleux gaspillages."

Le *Soleil* ment cette fois-ci comme dans les autres tableaux de chiffres publiés par lui ces jours derniers.

Il faut qu'il croit son public bien bête s'il espère qu'un seul de ses lecteurs acceptera comme sérieux ces prétendus gaspillag

Si le disait présentement la vérité, nous pourrions tout aussi bien ajouter à la longue liste de gaspillage et de scandales, que nous avons déjà reprochés au Régime Mercier-Marchand, toutes les dépenses annuelles de ce régime qui se sont montées en totalité, pendant ses quatre années d'existence, à $16,000,000 en chiffres ronds.

Ce total comprend le budget annuel des dépenses du Régime Mercier-Marchand, et ces dépenses, pendant le der-

nier exercice seulement de ce régime, se sont élevées à $4915.000.

Tout cet argent a été employé à faire face aux salaires des Ministres du Cabinet Mercier, au salaire de M. Marchand, chef actuel du parti libéral au traitement sessionnel de M.Jules Tessier, candidat rouge dans Portneuf, aussi à l'indemnité parlementaire de MM. Melville Déchêne, Pinault, Gladu, Bernatchez et de tous les autres députés rouges ; enfin, aux travaux publics, etc., etc.

Quels gaspillages, pourrions-nous dire, à l'exemple du *Soleil* !.....

La somme de $4,915,000 ainsi dépensée dans une seule année, c'est-à-dire, en 1890-91 !.....N'est-ce pas archi-scandaleux ?. ....

S'il nous prenait fantaisie d'attaquer l'administration des rouges, de 1887 à 1891, avec de pareilles armes, notre cas serait très grave et l'on ferait bien de nous envoyer à Beauport au plus vite.

Eh bien, c'est le cas de l'écrivain du *Soleil*, et c'est le cas de tous ceux qui prendront ses chiffres au sérieux.

Allez à Beauport, pauvres malheureux ; mettez-vous sous traitement au plus vite ; vous êtes à la veille n-trer dans la période d'un ramollissement incurable !

Qualifier des salaires réguliers et très modérés de scandaleux gaspillages, comme le fait le *Soleil*, c'est réellement insensé, et, pourtant, le *Soleil* n'a pas d'autre *littérature électorale* à distribuer *gratis* dans les campagnes depuis quelque temps.

Nous allons être plus juste que le *Soleil* et nous allons donner les noms de tous les employés Libéraux qui vivent avec l'argent de la Province.

A tout seigneur, tout honneur, commençons par M. Ls Fréchette, l'insulteur du P. Lacasse.

Louis Fréchette.....	$2,000.00
N. Legendre	1.200.00

G. Nolet	$ 450.00
C. G. Delagrave	1,200.00
J. E. Jeffrey	600.00
Léon Ledieu	1,500.00
Ernest Tremblay	1,000.00
F. A. Mercier	800.00
W. Learmouth	1,000.00
Jos. Boivin	2,400.00
Jos. Dumont	1,400.00
T. J. Malony	1,200.00
J. B. Gagnon	800.00
S. Bergeron	800.00
Eric Dorion	750.00
E. Evanturel	1,000 00
A. Bérubé	500.00
L. J. Canon	3,000.00
C. Lanctot	1,600.00
do	1,000.00
H. Delagrave	1,500.00
St George Legendre	1,000.00
Jos Roy	500.00
Arthur Evanturel	1,000.00
Geo. V. Tessier, le frère de Jules et d'Auguste	1,000.00
J. B. Droyn	700.00
Eugène Bélanger	1,000.00
L. P. Barthe	600.00
F. O'Farrell	600.00
W. Delaney	1,000.00
P. R. Plamondon	700.00
C. O. Lavoie	1,400.00
A. Talbot	800.00
B. Duval	800.00
J. Belisle	720.00
E. Grenier	350.00
S. Sylvestre	1,200.00

J. P. Plamondon	$ 800.00
E. Charest	2,000.00
C. Dénéchaud	800.00
A. Paradis	400.00
Paul de Cazes	2,400.00
J. N. Miller	1,400.00
A. Dessane	800.00
C. Lévesques	800.00
Hon. E. Rémillard	2,000.00
Hon. E. Gagnon	3,600.00
L. Brunet	1,800.00

Voilà pour ceux dont les salaires figurent dans les comptes publics comme employés au Parlement à Québec.

Pour le Palais de Justice nous n'avons pas les salaires, mais nous connaissons comme employés libéraux, pour ne parler que de Québec :

MM. P. Malouin	MM. A. Talbot
Evanturel	Fortier
Bégin	Edge
E. Bois	Bélanger, etc.
T. Dessaint	

A part ceux-là il y a encore tous les employés Libéraux du Palais de Justice de Montréal, plusieurs shérifs, protonotaires, régistrateurs, etc.

Tout cela ce sont des employés libéraux à qui le *Soleil* semble faire un reproche au Gouvernement de payer leur salaire.

Eh bien, blagueurs du *Soleil*, êtes-vous prêts à pousser votre argument jusqu'au bout et à recommander au Gouvernement de destituer ces employés ?

Après tout, ce ne serait pas plus grave que les destitutions des employés conservateurs par votre Gouvernement tyrannique d'Ottawa.

Voulez-vous que le Gouvernement destitue vos amis employés à Québec ?

Dites-le.

Indépendance de Rochebeau —
Obtenue pour son Comté —
Education —
Mercier 45 — Gouvau —

Petits faits à noter

La presse rouge ment sciemment quand elle dit que le Gouvernement Flynn a créé le ministère de la colonisation pour faire une place à l'Honorable M. Chapais.

La présidence du Conseil des Ministres était occupée par M. Chapais, mais ce département ayant été aboli à la dernière session. M. Chapais a été tout simplement transféré au département de la colonisation. Et voilà tout.

***

Les Libéraux en veulent toujours aux P'tits Bancs—mais ils oublient que, le 8 mars 1892, c'est le Grand Banc, c'est le peuple qui les a jugés et condamnés.

***

La *Patrie* disait l'autre jour que le Gouvernement Conservateur de Québec avait augmenté de $250,000 les dépenses annuelles.

Cependant, M. Marchand a admis dans son discours de Sherbrooke, le 14 octobre dernier, que les Conservateurs avaient bien réussi à diminuer les dépenses de $111,000 par année, mais.....

***

A part les scandales mis au jour en 1891 et 1892, beaucoup d'autres ont été connus par la suite. Rien qu'au Département des Terres, l'Hon. M. Flynn a forcé les pillards à rembourser plus de $80,000.

***

La même clique veut revenir au pouvoir ; il n'y a que ceux qui sont morts que l'on ne revoit pas sur la scène. Attention !

dit que le
colonisation

ait occupée
aboli à la
ment trans-
à tout.

Bancs—mais
Banc, c'est

ement Con-
,000 les dé-

discours de
onservateurs
de $111,000

1892, beau-
Rien qu'au
orcé les pil-

il n'y a que
ur la scène.